

La Presse

LA PRESSE, MONTRÉAL, MARDI 19 MARS 1991



John Crow

Crow s'explique devant le comité des Communes

Presse Canadienne OTTAWA

Le gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow, a dû expliquer à un comité des Communes, hier, pourquoi il a dépensé 207 millions en 1990, soit 11,3 pour cent de plus que l'année précédente...

M. Crow a cité, en premier lieu, l'augmentation du volume des billets de banque, qui doivent être traités à Montréal et à Toronto. Il y a eu hausse, d'un autre côté, des coûts d'administration de la dette fédérale de 400 milliards.

La Banque du Canada a commencé à faire l'achat, de plus, d'appareils électroniques pour combattre la contrefaçon des nouveaux billets de 50\$ et de 100\$.

Reste la question des salaires du personnel de la banque centrale, qui se sont élevés à 78,9 millions, soit une hausse de 9,4 pour cent.

M. Crow a noté, à ce sujet, que la plupart des employés se trouvant à Ottawa, il fallait donner des augmentations «pouvant faire concurrence à celles du gouvernement fédéral».

Toronto

Il a fallu, d'un autre côté, accorder des hausses spéciales au personnel de Toronto, où les salaires sont généralement plus élevés. Il y a eu, enfin, des gratifications à ceux dont le travail a été jugé «au-dessus de la normale».

Le député libéral Herb Gray a continué à se demander, après les explications de M. Crow, pourquoi les salaires avaient tellement augmenté à la Banque du Canada, alors que les fonctionnaires fédéraux devront se contenter de hausses limitées à trois pour cent en 1991-92. «Je crois que vous n'avez pas présenté une cause très convaincante», a-t-il dit.

Les souverainistes sont prêts à patienter jusqu'en 92

Ce compromis sur la tenue du référendum vise à amener Bourassa à signer le rapport B.-C.

GILLES NORMAND du bureau de La Presse QUÉBEC



Les députés péquistes de même que le bloc des souverainistes non alignés qui siègent à la Commission Bélanger-Campeau sont disposés à bouger de quelques mois quant à la date de la tenue d'un référendum sur la souveraineté...

C'est ce qu'a donné à entendre le président du Mouvement Desjardins et membre de la commission constitutionnelle, Claude Béland, hier, en conférence de presse à Québec.

Pour obtenir un consensus le plus large possible, ce qui permettrait aux libéraux provinciaux d'y souscrire, on consentirait donc à

amender la proposition des présidents Michel Bélanger et Jean Campeau pour fixer en 1992 la tenue d'un référendum qui était proposé pour 1991, ce qui était inacceptable aux libéraux de Robert Bourassa.

Un autre amendement serait toutefois exigé: il consisterait à modifier la proposition de telle sorte qu'il y soit précisé que le référendum porte sur la souveraineté du Québec. Ce à quoi se sont

objectés jusqu'ici les commissaires attachés au Parti libéral.

Les commissaires cherchent manifestement un moyen de contraindre le premier ministre Bourassa à respecter une recommandation de tenir un référendum sur la souveraineté, en passant si nécessaire par les mécanismes d'une loi qui serait adoptée par l'Assemblée nationale.

C'est apparemment la pression très forte exercée par les non-alignés qui aurait amené les partis politiques à des positions de repli, depuis quelques jours, alors que des négociations souterraines qui n'ont eu de cesse entre les uns et les autres semblent enfin donner plus de résultats que les pourparlers à la grande table de la commission.

Ainsi, le bloc du Parti québécois serait favorable à cette dé-

marche mais, s'il est disposé à accepter que le référendum glisse quelque peu en 1992, il ne veut pas que ce soit aussi loin qu'à l'automne. Quelque part en au début de 1992, donc.

Informé des propos de M. Béland, le leader du Parti québécois à l'Assemblée nationale, Guy Chevrette, a lancé: «Pas question que l'on signe un chèque en blanc. Il n'est pas question de nous faire adopter Allaire. Il faut que le référendum porte sur la souveraineté du Québec et que cela soit précisé dans la proposition.»

Et, d'ajouter M. Chevrette, «tant que les libéraux n'accepteront pas de dire ce sur quoi ils veulent que porte le référendum, on ne discutera pas de date», laissant toutefois entrevoir une certaine souplesse.

Du côté péquiste, advenant une entente avec les libéraux pour favoriser un plus large consensus, on exigerait que Robert Bourassa signe le document «de manière à ce qu'il ait les pieds barrés par sa signature», a confié un autre commissaire.

M. Béland a aussi précisé que la proposition à laquelle on travaille prévoit la formation d'un comité pour préparer la souveraineté. L'homme d'affaires a répété qu'il était toujours favorable à la souveraineté, après quoi on négocierait une association économique avec le reste du Canada.

Les travaux de la Commission Bélanger-Campeau reprennent aujourd'hui, à la Maison Maizerets. Le vote final sur la proposition principale est prévu pour demain, mais on n'écarte pas la possibilité de siéger également jeudi.

Les francophones ne sont plus que 60% des habitants de l'île de Montréal

Leur poids relatif baisse au profit des allophones, selon une étude de la Commission Bélanger-Campeau

GILLES NORMAND du bureau de La Presse QUÉBEC

Les francophones représentent moins de 60 p. cent de la population de l'île de Montréal, les anglophones plus du quart, tandis que le poids relatif de ces deux communautés est en baisse au profit des allophones.

C'est ce que révèle une étude confidentielle réalisée pour le compte de la Commission Bélanger-Campeau, et dont La Presse a obtenu copie.

L'étude, intitulée «L'évolution démographique du Québec et du Canada», dirigée par Marc Termote, professeur de démographie et d'économie régionales à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-Urbainisation), conclut que la décroissance démographique est à ce point inéluctable, pour le groupe francophone, que «la question n'est plus seulement de savoir si on parlera encore le français au Québec, dans quelques générations, mais aussi combien il restera de Québécois et de Québécoises pour le parler».

En 1986, la population total de l'île de Montréal atteignait 1 728 005 habitants, comparativement à 1 737 565 en 1981. De ce nombre, 1 026 436 personnes avaient pour langue d'usage le français, en 1986, contre 448 789 pour qui c'était l'anglais et 252 781 immigrants qui s'exprimaient autrement. Le recensement de 1981, lui, établissait le nombre de francophones à 1 042 060 habitants, celui des anglophones à 468 340, et les allophones à 227 165. Ces derniers, comme on peut l'observer, sont les seuls qui ont augmenté leur nombre.

Le document de travail extrêmement fouillé s'appuie sur des

statistiques du Bureau de la statistique du Québec et de Statistique Canada, et elles ne dépassent pas l'année 1986. Pour réaliser cette étude, l'auteur a tenu compte d'une distinction entre la langue maternelle, qu'il définit comme la première langue apprise et encore comprise, et la langue d'usage ou celle le plus souvent parlée à la maison.

On attribue cette situation à la chute relativement plus rapide de la fécondité chez les francophones que chez le groupe anglophone, mais aussi au fait que le groupe allophone bénéficie à la fois de la fécondité la plus élevée, de la mortalité la plus basse et d'une immigration croissante.

En ce qui a trait aux perspectives d'avenir, l'auteur conclut que, selon toute probabilité, «on parlera de plus en plus le français au Québec, du moins en dehors de l'île de Montréal (pour laquelle toutes les tendances portent à prévoir une baisse du pourcentage de francophones, au profit de celui des allophones)». Mais, soutient-il, «ce sont des Québécois de moins en moins nombreux qui le parleront».

L'auteur croit que les allophones continueront, dans des proportions élevées (environ 70 p. cent), à choisir leur langue maternelle comme langue d'usage. «Toutefois, rien ne permet jusqu'ici de déceler parmi les 30 p. cent qui adoptent une nouvelle langue d'usage, un renversement significatif dans leur préférence (à deux contre un) pour l'anglais.»

Le groupe français ne se fortifie pas

Les données de 1951 à 1986 témoignent d'une érosion lente mais continue du groupe de langue maternelle anglaise au Québec (dont le poids dans la population totale est passé de 13,8

p. cent à 10,3 p. cent), la baisse étant plus lente lorsqu'on considère la langue d'usage, soit de 14,7 p. cent en 1971 à 12,3 p. cent en 1986. Depuis 1976, cette baisse de la représentation relative signifie, en termes absolus, une diminution d'environ 100 000 personnes.

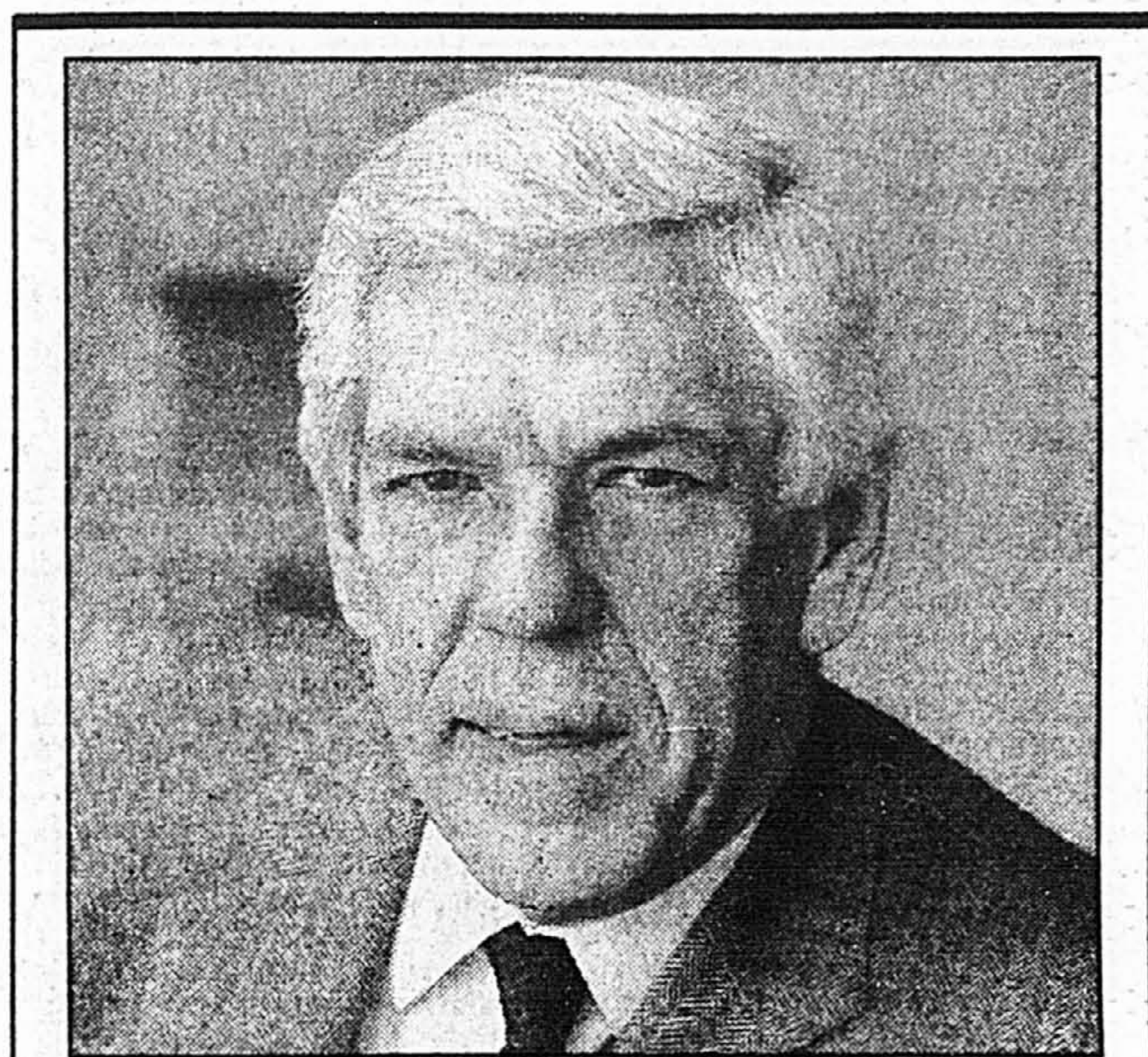
Toutefois, le déclin du groupe anglophone ne veut pas dire que le groupe francophone renforce sa présence.

«En fait, avec un poids relatif de 82,9 p. cent de la population du Québec en 1986, le groupe francophone n'a retrouvé qu'entre 1981 et 1986 sa part de 1951.

«Ce qui signifie que c'est le groupe de langue maternelle autre, qui, en passant de 3,7 p. cent en 1951 à 6,8 p. cent en 1986, a repris à son compte les points de pourcentage perdus par le groupe anglais», précise le document du professeur Termote.

Signalant de fortes disparités dans l'évolution démographique hors du Québec, M. Termote précise que sur l'île de Montréal, le poids relatif des groupes français et anglais a diminué au point que ceux dont la langue maternelle est «autre» représentent près de 20 p. cent de la population, soit autant que le groupe anglophone. Une tendance accélérée par un niveau élevé d'immigration internationale.

Quant aux immigrants de pays francophones, ils ne manifestent guère une propension plus élevée à rester au Québec, au contraire. Selon l'étude, la perte moyenne parmi l'ensemble des immigrants arrivés entre 1976 et 1986, donc après une durée moyenne de cinq ans de séjour, est de 28 p. cent, mais elle s'élève à 30 p. cent parmi ceux nés au Liban, au Maroc et en Belgique, à 40 p. cent chez ceux qui originent de Suisse, à 44 p. cent chez les Algériens et à 47 p. cent chez les Français.



Claude Castonguay

Castonguay ne souhaite pas de référendum en 91

MARIO GILBERT de la Presse Canadienne

Se disant plus pessimiste qu'avant l'échec de l'accord du lac Meech, le sénateur Claude Castonguay souhaite que la Commission Bélanger-Campeau ne propose pas la tenue d'un référendum dès l'automne 1991, au moment précis où, croit-il, le gouvernement Mulroney présentera ses propositions constitutionnelles.

Après l'échec de l'accord du lac Meech, le Parti conservateur s'est retrouvé sans position constitutionnelle, a-t-il dit aux journalistes, hier soir, avant de prendre la parole devant la Chambre de commerce de la Rive-Sud de Montréal.

«Les flûtes qui doivent être accordées (à Ottawa) sont plus nombreuses», a-t-il ajouté.

Selon M. Castonguay, la tenue d'un référendum à l'automne de 1991, comme pour-

rait le proposer le rapport final de la Commission Bélanger-Campeau, ne permettrait pas non plus aux Québécois d'obtenir toute l'information nécessaire avant de décider de l'avenir du pays.

M. Castonguay a par ailleurs douté que la commission B.-C. en arrive à présenter un seul rapport unanime. Il y aura probablement deux rapports parallèles, a confié celui qui avait été le porte-parole du Regroupement des gens d'affaires en faveur du lac Meech, avant le rejet de l'entente en 1990. Une division qui déçoit M. Castonguay.

«Si l'on veut (le Québec) être raisonnablement crédible, le plus uni nous serons, le mieux ce sera».

L'ancien ministre libéral espère toutefois que le ou les rapports de la commission permettront de bonifier le rapport Allaire, qui va un peu trop loin, selon lui.

Le français dans les petites entreprises: Ryan préfère la persuasion

GUY PINARD

Le ministre Claude Ryan, responsable de l'application de la Charte de la langue française, n'a pas l'intention de demander à l'Assemblée nationale de modifier la loi afin d'obliger les entreprises de moins de 50 employés à obtenir un certificat de francisation comme elle l'exige des entreprises de 50 employés et plus.

C'est ce qu'il a affirmé hier, lors d'une rencontre avec la presse, où il dévoilait la liste des projets retenus dans le cadre du Programme de soutien financier à la promotion du français dans les entreprises. M. Ryan a également refusé de répondre aux questions ayant trait au dossier municipal, préférant s'en tenir à l'objet de la conférence de presse: la promotion du français dans les entreprises.

La Presse soulignait récemment que le Conseil de la langue française était divisé sur l'opportunité de proposer au ministre d'obliger les quelque 20 000 entreprises de

10 à 50 employés à obtenir un certificat de francisation, comme le sont les quelque 4000 entreprises de 50 employés et plus. L'an dernier, le ministre Ryan avait fermé la porte à cette possibilité et il n'a pas changé d'idée depuis.

«Nous n'avons pas l'intention de transformer le Québec en un vaste collège», a dit M. Ryan, en précisant que son gouvernement faisait confiance au sens des responsabilités des entreprises et préférait d'emblée la persuasion à la coercition.

M. Jean-Claude Rondeau, président-directeur général de l'Office de la langue française, avait précédemment parlé du succès du programme de visites des inspecteurs de l'OLF auprès des entreprises de moins de 50 employés. Les contacts sont positifs à 90 p. cent, a-t-il précisé à cet égard.

La Presse faisait également état d'un certain piétinement dans la progression du français comme langue de travail, constaté lors d'une imposante étude commandée par le Conseil deux ans plus tôt.

«Ce matin, je serai avare de commentaires au sujet de ce rapport», a dit M. Ryan en précisant qu'il n'avait pas encore lu le document (il en a obtenu une copie hier matin), qu'il «préférerait ne pas contribuer à alimenter certaines confusions» par ses propos, et qu'il le commenterait lors de l'étude des crédits de son ministère le mois prochain.

M. Ryan a ajouté qu'il sera alors en possession d'un deuxième rapport, préparé celui-là par son conseiller spécial, Rodrigue Dubé, au terme d'une visite d'environ 200 entreprises. «Il faut éviter de se laisser éblouir ou décourager par des statistiques», avait-il dit précédemment dans son discours au sujet de la francisation des entreprises qui, a-t-il souligné par des exemples, progresse dans certains secteurs et semble connaître des difficultés dans d'autres.

Subventions à 29 entreprises

L'objet premier de la rencontre avec la presse était évidemment le dévoilement de la liste des pro-

jets retenus dans le cadre du Programme de soutien financier à la promotion du français dans les entreprises, programme qui est à sa deuxième année. Les résultats de ce programme semblent d'aise le ministre: de 63 qu'il était en 1990, le nombre de projets soumis est grimpé à 154, une augmentation de 144 p. cent. Et le comité consultatif d'évaluation a retenu 29 de ces projets, pour des fins qui vont de l'animation à des cours de français, en passant par la traduction de lexiques, l'établissement d'une terminologie française et la francisation de l'informatique.

Gilles Racine, secrétaire de l'OLF, a précisé à cet égard que 59 p. cent des projets soumis et 40,8 p. cent des projets retenus ont été proposés par des entreprises de moins de 50 employés.

Le programme coûtera 410 000 \$ au gouvernement, et le ministre Ryan était heureux de souligner qu'il serait maintenu pour au moins une troisième année.

Spicer «n'a pas le temps» de s'expliquer sur sa gestion

Presse Canadienne OTTAWA

Le président du Forum des citoyens Keith Spicer a refusé de comparaître devant un comité parlementaire chargé d'étudier la gestion de sa commission parce qu'il n'en avait pas le temps.

Il a proposé d'envoyer à la place son directeur exécutif, David Broadbent.

Le comité permanent de la consommation, des corporations et de l'administration gouvernementale n'a que cette semaine pour étudier le budget du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada.

La semaine dernière, le greffier du comité a communiqué avec M. Spicer pour s'informer de ses disponibilités et lui proposer deux dates. Le président du forum lui a

envoyé une lettre pour rejeter ces dates et lui expliquer qu'il serait occupé toute la semaine. Il a notamment indiqué qu'il prononcerait des discours ce matin dans des écoles secondaires de Wilcox et de Rouleau, en Saskatchewan, et qu'il rencontrerait demain, à Toronto, un groupe d'éditeurs de magazines canadiens.

Le Bloc québécois et les libéraux ont condamné ce manque de coopération de la part de M. Spicer.

«Je ne peux que déplorer l'attitude snobinarde de cette lettre», a lancé le député de Shefford, Jean Lapierre, du Bloc québécois.

Il a expliqué que M. Broadbent pourrait peut-être donner tous les détails voulus sur les comptes de dépense, mais qu'il ne pourrait répondre aux questions plus fondamentales sur le déroulement des travaux.

Advertisement for SNF (Société Nationale de Fiducie) featuring interest rates (11%, 9 1/2%, 1/4%) and contact information for Montreal and Laval.

L'URSS, entre le « da » et le « niet »

En allant voter dimanche, les Soviétiques étaient théoriquement appelés à se prononcer sur l'avenir constitutionnel de l'URSS. Dans les faits, cette consultation bâtarde aura surtout servi d'épreuve de force dans le combat des chefs que se livrent, de façon de plus en plus véhémente, Mikhail Gorbatchev et son rival, Boris Eltsine.

Car une fois qu'on aura terminé de compter les « da » et les « niet », encore faudra-t-il en tirer quelque conclusion. Or, sur le fond, le référendum de Gorbatchev était une véritable auberge espagnole, où chacun pourra apporter ce qu'il voudra au moment d'interpréter les résultats.

D'abord, parce que la question référendaire était construite sur un paradoxe: les électeurs devaient se prononcer sur le « maintien d'un fédéralisme renouvelé. » Il n'est pas aisé de préserver tout en renouvelant, d'autant plus quand on ignore de quoi sera fait le nouveau... Or, le projet constitutionnel de Gorbatchev est extrêmement flou. Et ce n'est qu'une quinzaine de jours avant le scrutin que la population a pu prendre connaissance de l'éventuel traité d'union, encore incomplet sur bien des aspects, que caresse son président.

Deuxième problème: les autorités soviétiques n'ont pas encore décidé si les résultats du référendum devront être inter-

prétés globalement ou république par république. Que faire si le « oui » l'emporte dans l'ensemble du pays, mais est fortement rejeté en Ukraine, par exemple?

Troisième difficulté: dans certaines républiques, on a modifié la question principale ou rajouté des questions supplémentaires. Les exégètes auront beau couper les cheveux en quatre, quelle conclusion vont-ils tirer du fait qu'à Kiev, 44 p. cent des votants ont soutenu le projet gorbatchévien, mais 78 p. cent ont voté en même temps en faveur d'une Ukraine indépendante?

Élément à ne pas oublier, six des 15 républiques soviétiques ont boycotté le référendum. Moscou y a quand même installé des bureaux de vote. Les résultats partiels provenant notamment de l'Estonie, qui a voté sans équivoque pour l'indépendance il y a à peine deux semaines, donnent maintenant un bon appui à la préservation de l'empire soviétique. Doit-on en conclure que les Estoniens veulent bien d'une URSS, à la condition de ne pas en faire partie? Ou plutôt que l'on a fait appel à un électoralat de service?

Les conditions dans lesquelles s'est tenu le scrutin discréditent elles aussi ses résultats. Seul le « oui » a eu droit à des égards publicitaires; des gens ont été incités à voter contre la promesse d'un repas; et l'on a pu lire dans « L'Étoile Rouge », organe de l'armée, que la désintégration de l'empire conduirait tout droit à... une guerre nucléaire!

Au lieu d'éclairer l'URSS sur son avenir, la consultation de dimanche ne fera que plonger le pays davantage dans le noir, laissant la porte ouverte à de stériles matches rhétoriques. Si bien que ce que l'Histoire risque de retenir de cet exercice, ce sont les dividendes politiques qu'en tireront, à terme, le président de la fédération et celui de la république de Russie.

Il est encore trop tôt pour dire lequel des deux a remporté cette manche. S'inclinant devant la complexité du processus, Boris Eltsine, ce pur produit de l'appareil communiste qui incarne aujourd'hui les forces de la démocratie, n'a jamais ouvertement appelé ses supporters à voter de quelque façon que ce soit, les laissant seuls avec leur conscience. M. Eltsine a plutôt consacré ses énergies à convaincre les Russes de changer le mode d'élection de leur président, de façon à ce que ce dernier soit dorénavant choisi au suffrage universel. A Moscou, les trois quarts des électeurs l'ont appuyé sur cette question. A moyen terme, Eltsine pourrait donc déclencher des élections et obtenir la légitimité politique qui fait défaut à Mikhail Gorbatchev.

Les gains de Gorbatchev, eux, dépendent de la marge de sa prévisible victoire. Or, si l'on se fie aux résultats recoltés dans les principales villes du pays (infime majorité de « da » à Moscou et à Leningrad), ces gains risquent d'être trop faméliques pour renforcer tant soit peu sa position, on ne peut plus précaire, sur l'échiquier politique de l'URSS.

Agnès GRUDA

Le rêve impossible du PE

Même s'il est plus ou moins clair, le virage du Parti libéral prive les électeurs québécois d'une véritable alternative fédéraliste. Dans ce vacuum, le Parti Égalité est maintenant le seul parti québécois résolument fédéraliste.

Il n'en fallait pas plus pour que son chef, Robert Libman, souhaite attirer les fédéralistes de toutes tendances politiques, y compris les francophones qui ne se reconnaissent plus dans le Parti libéral de Robert Bourassa.

Cela n'arrivera pas. D'abord, bien sûr, parce que le congrès du week-end, le premier du parti, a montré à quel point le PE a du mal à s'affranchir de ses origines. Créé pour exprimer la colère des anglophones abandonnés par le gouvernement libéral, les revendications linguistiques restent au cœur des préoccupations de ses militants.

Si le bilinguisme et le libre-choix dans les écoles peuvent toucher une corde sensible chez des anglophones plus âgés, qui souhaitent le retour au statu quo d'avant 1970, ces revendications attireront difficilement des francophones qui, avec quelques nuances, approuvent le nouvel ordre linguistique.

Mais le principal obstacle à un quelconque succès du PE auprès de la majorité francophone est beaucoup plus profond. La vision du Québec que propose le Parti Égalité est fondamentalement incompatible avec celle que s'en font les francophones, peu importe leurs convictions constitutionnelles. Et à ce chapitre, les rêves d'expansion de M. Libman reposent non seulement sur l'incompréhension, mais sur une incommensurable ignorance de la réalité québécoise.

Il y a des fédéralistes francophones au Québec, certes moins nombreux qu'avant. Mais on peut constater que la très grande majorité d'entre eux se définissent comme québécois, mettent les intérêts du Québec avant ceux de la Confédération et, surtout, partagent avec les souverainistes une même vision du Québec: celle d'une nation avec son peuple, son histoire, son territoire et ses institutions.

Déjà, la plupart de ces fédéralistes francophones auront le plus grand mal à s'identifier à une formation politique qui affirme que le Québec doit être une province comme les autres. Mais ils ne pourront carrément pas tolérer des propositions qui visent le démembrement du Québec, l'amputation du territoire québécois advenant la souveraineté.

L'idée de la création d'enclaves canadiennes dans un Québec souverain trouve ses origines dans un charmant sophisme du premier ministre Trudeau pour qui, si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi. On quitte alors le terrain du droit à l'autodétermination des peuples pour entrer de plain-pied dans les expériences malheureuses desbantoustans sud-africains, des enclaves yougoslaves ou des cités-États du Moyen-Âge.

Cette idée fera sans doute surface dans les débats entre le Québec et le Canada, de même que celle qui consiste à contester les droits du Québec sur le nord de son territoire. Mais cette stratégie qui revient à vouloir détruire le Québec pour sauver le Canada compromet toute possibilité pour le Parti Égalité de faire des gains auprès de la majorité francophone.

On peut même se demander quel écho cette vision aura auprès de la communauté anglophone. Le Québec a découvert à quel point les anglophones, en pleine évolution, expriment leur profond attachement à un Québec qu'ils ont contribué à bâtir. Les anglophones sont autant québécois que le sont les francophones, même si ce sentiment d'appartenance s'exprime de façon différente.

On ne sent pas cet attachement dans les propositions que le Parti Égalité a adoptées en fin de semaine. Et cette incompréhension du Québec et des Québécois condamne le Parti Égalité à rester un groupuscule.

Alain DUBUC

Un secret bien gardé

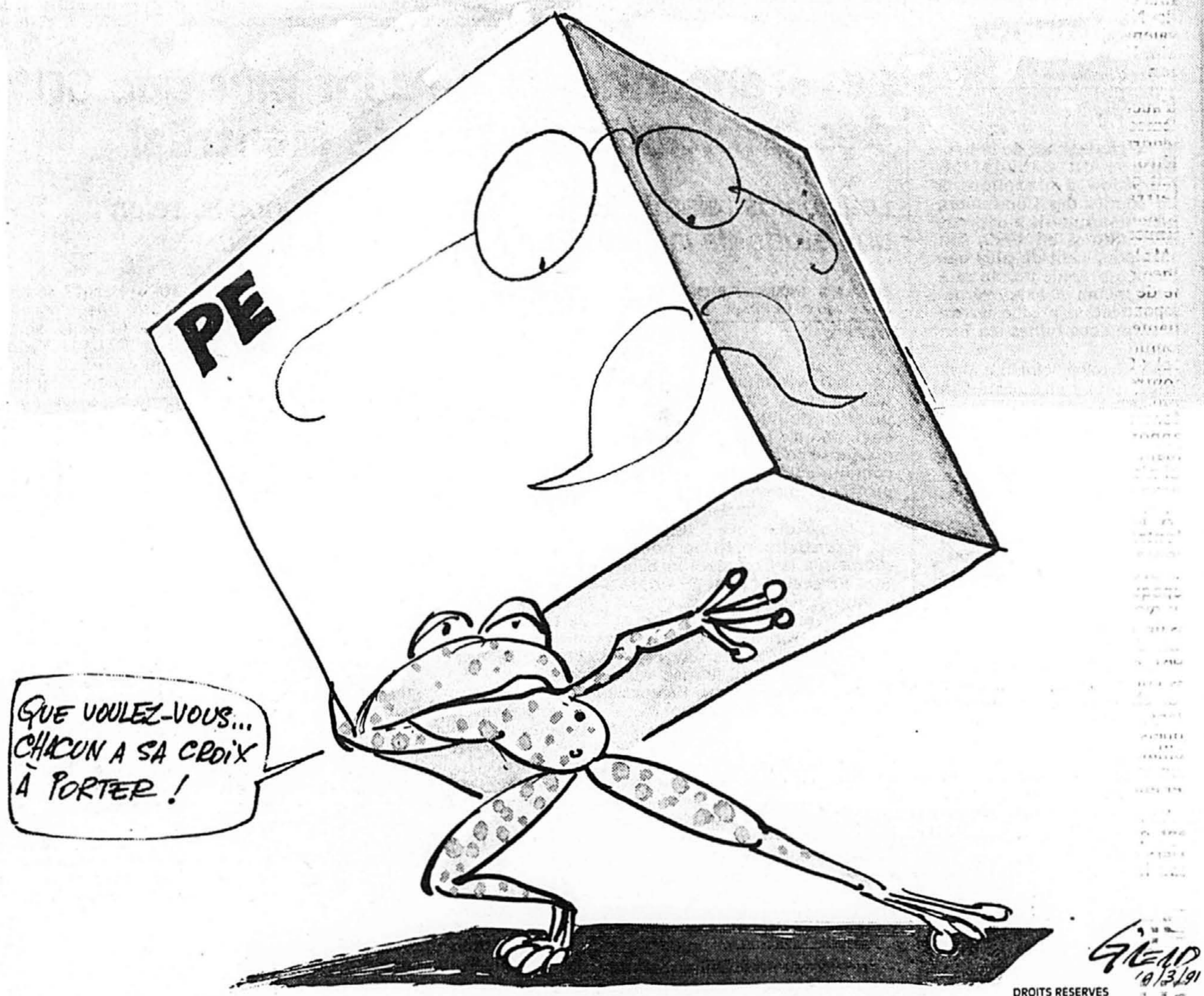
C'est comme un secret bien gardé. Ou un anniversaire sans importance qu'on oublie de célébrer. En tout cas, bien peu de Québécois s'en doutent. Mais c'est demain que, un peu partout dans le monde, on célébrera la Journée de la Francophonie.

Sauf au Québec. Plusieurs facteurs justifieraient pourtant qu'on y souligne l'événement. C'est, en effet à Québec, lors du Sommet de 1987, que le 20 mars a été décrété Journée de la Francophonie. Cette date rappelle la fondation, en 1970, de l'Agence de coopération culturelle et technique « ACCT » dont l'actuel secrétaire général est un Québécois. L'élection de Jean-Louis Roy à ce poste apparaissait d'ailleurs assez importante aux gouvernements du Québec et du Canada, il y a dix huit mois, pour qu'ils fassent vigoureusement campagne en sa faveur. Contre le candidat commun de la France et de la Belgique.

Le Québec est également le berceau de cette même ACCT, créée il y a vingt-et-un ans, à partir de l'AUEP. Cette association mondiale d'universités francophones, elle-même mise sur pied à Montréal, en 1961, par le journaliste Jean-Marc Léger, y a toujours son siège social. De même que l'UREF, un organisme servant de réseau de communication et de concertation entre chercheurs et enseignants universitaires d'expression française.

Mais il y a plus. Dans le passé, à chaque fois que c'était politiquement rentable, tous les dirigeants québécois, y compris Robert Bourassa, ont réaffirmé, la main sur le cœur, l'intérêt pour le Québec de resserrer ses liens avec la francophonie internationale. Si c'était vrai lorsqu'il s'agissait de se faufiler, pour une photo officielle, parmi les chefs d'État d'une cinquantaine de pays, ce doit être encore aujourd'hui. Surtout au moment où le Québec, au nom même de cette francophonie qui le distingue, s'interroge sur son avenir. Le 20 mars aurait pu nous rappeler cette réalité. Et, du même coup, l'existence du ministre Guy Rivard, responsable, dit-on, de ce dossier.

Pierre GRAVEL



Tout sourit aux souverainistes alors que la guigne s'acharne sur les fédéralistes

MARCEL ADAM

Les fédéralistes doivent envier les souverainistes qui ont profité samedi dernier du panégyrique médiatique auquel a eu droit leur héros, René Lévesque, à l'occasion du colloque qui se tiendra sur sa vie et sa carrière politique, en fin de semaine à l'UQUAM.

Comme le hasard fait bien les choses pour les souverainistes, gémiront les fédéralistes qui aimeraient bien, au moment où ils en ont tant besoin, pouvoir capitaliser aussi sur un héros en voie de canonisation.

Loïn d'avoir cette chance, ils n'ont pas non plus celle qu'ont les souverainistes d'avoir, au chapitre du leadership, l'embaras du choix. Les fédéralistes n'ont pas de chef prestigieux capable de redonner de la crédibilité à leur option et de faire en sorte que se tienne un vrai débat public pour permettre aux Québécois de faire un choix éclairé le moment venu.

Ils ne peuvent quand même pas compter sur Robert Bourassa. Dénouçant le souverainisme mais refusant de s'afficher résolument comme fédéraliste, il donne l'impression d'être en quelque sorte un agnostique qui ne croit qu'en une seule chose: le pouvoir.

Ils ont pensé un moment que Claude Ryan pourrait redevenir, comme en 1980 leur chef de file, après avoir entendu ses réserves au sujet de la Commission Bélanger-Campeau faisant

la part trop belle aux souverainistes, et au sujet du rapport Allaire qui ne rendait pas justice à la fédération canadienne. Mais ils ont compris que l'homme et les circonstances ont changé depuis l'époque où il était le chef du camp du non.

D'abord il n'est plus le chef d'orchestre, mais tout au plus le premier violon. Et la partition à laquelle il n'a rien eu à voir est fort différente de celle contenue dans son Livre beige. Ensuite, cet ancien combattant qui porte les blessures de plusieurs vains combats pour un fédéralisme renouvelé, est devenu trop nationaliste pour être encore le fédéraliste qu'il a été. Enfin il est peut-être devenu trop partisan; ne déclarait-il pas, lundi dernier, qu'il demeurera fédéraliste aussi longtemps qu'une forte majorité de militants libéraux — pas de Québécois, de libéraux — n'aura pas opté nettement pour la souveraineté? En quoi cet aveu le démarque-t-il de son chef qui préfère se définir comme libéral plutôt que comme souverainiste ou fédéraliste?

Il y eut naguère Pierre Trudeau en qui l'idée fédéraliste avait trouvé son plaideur le plus articulé et le plus éloquent, notamment à l'occasion du référendum où il a peut-être exercé une influence décisive. Mais à cause de sa réforme faite contre la volonté de l'Assemblée nationale, il constitue aujourd'hui une lourde hypothèque pour le camp fédéraliste plutôt qu'un modèle de référence comme l'est René Lévesque pour les souverainistes.

Le lendemain du congrès libéral *La Presse* titrait: *Le «puck» ne roula pas pour les fédéralistes*. Cette image sportive décrit tout aussi bien la si-

tuation générale des fédéralistes qui, depuis l'échec de Meech, constatent que la roulette ne roule que pour les souverainistes.

Dans une conjoncture où la thèse fédéraliste ne jouit plus d'aucun crédit dans l'ensemble de la population, comment pourrait-il en être autrement? Pour plaider la cause fédéraliste avec quelque chance d'être entendu, il faudrait pouvoir démontrer qu'il est encore possible de réformer la fédération, malgré l'échec de Meech qui était pourtant une réformette par rapport à l'ambitieuse réforme que souhaitait généralement les fédéralistes.

Ne pouvant expliquer comment briser l'impasse, les fédéralistes sont condamnés ou bien à se taire, ou bien à tenter de convaincre les sceptiques ou les mécréants que la souveraineté est un remède pire que le mal que l'on veut corriger, ou bien encore à proclamer que le fédéralisme a bien servi le Québec et qu'il faut lui accorder une dernière chance, cette fois la der des der, juré craché.

Mais ce n'est pas un discours susceptible de réhabiliter la cause fédéraliste ni de soulever les foules, il faut bien l'admettre.

Claude Ryan s'est plaint que lui et d'autres adeptes de la thèse fédéraliste ont été empêchés de se faire entendre au congrès.

Qu'aurait-il dit, à part de plaider pour l'adoption des quelques amendements au rapport Allaire qui ne visaient pas de toute façon à en changer fondamentalement la nature?

Aurait-il, comme dans le Livre beige et ses discours référendaires, défendu les vertus du fédéralisme? Et proposé

encore une fois une réforme profonde et fonctionnelle de la fédération dans le sens des prétendues aspirations du Québec?

Il n'aurait pas pu faire réentendre cette vieille scie et être pris au sérieux sans expliquer comment le Québec pourrait mieux que dans le passé vendre ce projet au Canada anglais.

Ce qu'il aurait été bien en peine de faire — au congrès aussi bien d'ailleurs qu'à la Commission Bélanger-Campeau, s'il y avait siégé. Au fond l'intolérance des jeunes militants lui a peut-être rendu service en le privant de l'occasion de montrer qu'il ne peut pas mieux que les autres soutenir avec crédibilité la cause du fédéralisme renouvelé.

Je distinguerai ici entre le fédéralisme en tant que tel, qui se défend toujours pour peu qu'on connaisse assez bien le sujet pour savoir que les meilleurs arguments en sa faveur ne se trouvent pas dans les comptes publics au chapitre de la péregrination et des paiements de transfert fédéraux aux provinces, et le fédéralisme renouvelé, qui est devenu, lui, pratiquement indéfendable.

Pourquoi est-il devenu indéfendable?

Pour les raisons évoquées plus haut. Mais peut-être surtout parce que les tenants de cette doctrine se sont pliés eux-mêmes dans une entreprise qui n'avait à peu près aucune chance de réussir. Ce qui en a conduit une multitude, par frustration ou découragement, ou bien à perdre foi dans le fédéralisme, ou bien à ne plus voir d'autre issue que la fuite en avant: la souveraineté.

Mais c'est une autre histoire sur laquelle il faudra revenir!

Opinions

Les 25 ans du métro de Montréal

L'auteur est le président de Transport 2000, organisme voué à l'amélioration et à la bonne gestion des moyens de transport.

GUY CHARTRAND

Dans quelques mois, le métro de Montréal célébrera ses vingt-cinq ans d'existence. Au moment où le gouvernement du Québec suggère le retrait de sa participation financière aux coûts d'exploitation de la STCUM et des autres réseaux publics de la province, l'occasion se prête tout à fait à un retour sur le passé et à un regard vers l'avenir du métro montréalais.

Une longue histoire

Lors de son ouverture — le 14 octobre 1966 — le métro avait déjà fait couler beaucoup d'encre. Dès 1910, la « Montreal Street Railway Company » étudiait la possibilité de construire un métro. La population de Montréal était alors de 500 000 habitants et les grandes villes du monde tels New York, Londres et Paris, avaient déjà inauguré leur métro urbain. Un peu plus tard en 1929, l'ancien président de la « Montreal Tramway » faisait remarquer qu'aucune solution réelle aux problèmes du transport urbain n'interviendrait avant la construction d'un métro. Même à l'époque, on affirmait que la présence du métro permettrait d'augmenter la vitesse moyenne des automobiles et de diminuer l'encombrement des rues.

Malgré de nombreux projets, l'idée du développement d'un système de transport rapide demeura en suspens jusque dans les années cinquante. En 1951, la création de la Commission de transport de Montréal (CTM) « étatisait » le réseau montréalais de transport en commun. La CTM déposa à la Ville de Montréal, le 23 octobre 1953, un rapport de quatre documents incluant les plans d'un futur métro — qui n'eut pas de suite — faute de décision et de fonds.

À la fin des années cinquante, Montréal connaît une période de croissance effrénée. Le Québec vit de profonds changements; c'est l'époque de la Révolution tranquille. Au moment des élections municipales de 1960, le projet d'un métro entre dans le champ politique. Dès 1961, des ingénieurs et des architectes constituent le Bureau du métro, chargé de la préparation des plans, des cahiers des charges, des appels d'offres publics et de la surveillance des travaux. L'inauguration officielle de cet immense chantier eut lieu le 23 mai 1962.

Au plus fort des travaux, qui durèrent quatre ans, quelque 5000 ouvriers travaillaient au projet. Le réseau initial, avec ses 26 stations ré-

parties sur une distance de 25,9 kilomètres, fut entièrement conçu, réalisé et financé par la Ville de Montréal, au coût de 213,7 millions \$. Le 14 octobre 1966, vingt des vingt-six stations du réseau initial furent ouvertes au public. Le tracé des lignes principales (1 et 2) suivant de près les rues Sainte-Catherine (no 1) et Saint-Denis (no 2), et ces dernières remplaçaient des circuits d'autobus surchargés. Rappelons que ce réseau initial était composé des parcours Frontenac-Atwater (1), Henri-Bourassa-Bonaventure (2) et Berri-de-Montigny-Longueuil (4). Le circuit no 3 du métro, qui devait comporter 15 stations et emprunter les voies du Canadien National — tout en traversant son tunnel sous le mont Royal — pour aboutir au secteur Cartierville, ne vit jamais le jour. Convertir la desserte du train de banlieue de Deux-Montagnes en métro urbain aurait requis des roues d'acier au lieu du matériel roulant sur pneumatique, et desservi surtout des résidents des banlieues de Mont-Royal et Saint-Laurent, donc à l'extérieur des limites de la ville de Montréal.

L'extension du réseau initial

Par suite de la création de la Communauté urbaine de Montréal (en 1969), c'est cette dernière, par l'entremise du Bureau de transport métropolitain, qui devait prendre en charge l'élaboration et la construction des prolongements souterrains. C'est en 1970 que la décision fut prise de prolonger la « ligne » 1 vers l'est et l'ouest, et la « ligne » 2 vers le nord-ouest. En septembre 1970, le comité exécutif de la CUM soumettait à son Conseil son projet de prolongement du métro: « Le transport public... un bond en avant ». Il était alors proposé de prolonger la « ligne » 1 de la station Frontenac à la station projetée de Honoré-Beaugrand; de la station Atwater jusqu'au parc Angrignon vers l'ouest. Pour la « ligne » 2, on prévoyait un prolongement à partir de la station Bonaventure jusqu'à la rue Paré dans le secteur Côte-des-Neiges.

On proposa également l'implantation d'un parcours transversal, reliant les deux tronçons de la « ligne » 2. Bien qu'il fut question que celui-ci soit implanté dans l'axe du boulevard Rosemont, il fut décidé d'en réaliser les travaux du côté de la rue Jean-Talou, du moins dans sa partie est. Pour ce qui est des achalandages escomptés, on soulignait — même avant sa construction — que la « ligne » 5 serait sous-utilisée et que « les mouvements à l'heure de pointe justifient à peine une ligne de métro ».

Les travaux de prolongement de la « ligne » 1 débutèrent le 14 octobre 1971. Son tronçon est, vers Honoré-Beaugrand, devait entrer en service en 1976, soit juste à temps pour assurer la desserte des Jeux olympiques.

Quant au tronçon ouest, vers Angrignon, il fut complété deux ans plus tard. Les premières stations du prolongement de la « ligne » 2, à l'ouest de Bonaventure, furent inaugurées au printemps de 1980.

Entre-temps, le gouvernement du Québec dut intervenir dans le dossier. C'est en 1976 qu'il imposait un moratoire sur tout prolongement (de la « ligne » 2 vers le nord-ouest et sur la « ligne » 5). À l'origine de cette intervention, il y a son implication graduelle depuis 1973 dans le financement des transports publics.

Plus tard en 1979, Québec proposait dans son Plan de transport intégré de la région de Montréal un plan quel que peu différent de celui de la CUM pour l'est de l'île. Les dissensions entre les deux paliers de gouvernement commençaient à se faire sentir. Cette proposition de Québec vint modifier le tracé de la « ligne » 5 à l'est de Saint-Michel. Au lieu de traverser Saint-Léonard et Montréal-Nord, comme prévu en 1973 dans les plans de la CUM, ce prolongement serait dirigé vers Anjou.

Après plusieurs discussions, la CUM ratifia — en 1981 — une entente avec le ministère des Transports du Québec. Par ce protocole d'entente, la CUM devait accepter l'implantation d'un métro de surface desservant l'est, la « ligne » 6 sur l'emprise du Canadien National et, en contrepartie, le gouvernement du Québec s'engageait à assumer 100% de tout prolongement effectué après le 1er janvier 1980. Un livre blanc intitulé « Le transport en commun: un choix régional », et présenté en juin 1982 par le ministre Michel Clair, confirma les divergences quant à l'orientation que devait prendre le réseau du métro.

Pendant que le ministère des Transports poursuivait la démonstration du bien-fondé de son métro de surface — selon diverses variantes — le rapport Gascon recommandait le prolongement de la « ligne » 5 vers Anjou, la construction d'une « ligne » nord-sud — la 7 — dans l'axe du boulevard Pie-IX vers Montréal-Nord et l'implantation d'un métro de surface de la station Radisson en direction de Pointe-aux-Trembles, une « ligne 8 ».

Pour compliquer davantage la situation, Québec insistait pour que la technologie « fer sur fer » soit employée à la place de la technologie « pneumatique » dans les prolongements du métro. Un groupe de travail, composé des représentants du ministère des Transports et de la CUM, conclut en octobre 1984 à la faisabilité technique du projet, tout en soulignant le faible niveau de l'achalandage prévu pour la « ligne » 7 (sous le boulevard Pie-IX) de toute façon aucunement lié au type de technologie choisi.

Même aujourd'hui, l'achalandage du réseau aux heures de pointe diffère énormément entre les différentes parties du réseau. Le réseau initial (1966) est surchargé, surtout entre Henri-Bourassa et Berri-UQAM, alors que les extensions de la « ligne » 1 vers l'est et l'ouest — et surtout la 5 — sont loin d'atteindre les niveaux d'achalandage escomptés.

Le transport en commun dans la région de Montréal fut l'objet de deux commissions parlementaires en 1987 et 1988. En août 1988 le ministre des Transports d'alors, monsieur Marc-Yvan Côté, déposait son Plan de transport pour la période 1988-1998 et proposait l'extension du métro dans l'est avec, entre autres, le prolongement de la « ligne » 5 de Saint-Michel à Montréal-Nord. Finalement le 21 septembre 1989, un accord sur la création d'un organisme régional de transport prévoyait le prolongement de la « ligne » 2 vers Laval, simultanément avec la réalisation de la « ligne » 7 sous Pie-IX et la modernisation du circuit du train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes. Cette entente intervint quelques jours avant la journée du scrutin provincial et à moins de deux mois des élections municipales de Laval.

Une autre remise en question ?

L'annonce faite le 14 décembre 1990 par le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, au sujet d'une suppression du programme de subventions à l'exploitation des transports en commun urbains — à compter du 1er janvier 1992 — relance une fois de plus le débat sur l'avenir du transport en commun. Pour certains, il paraît illusoire de prolonger le réseau du métro alors que le financement de l'exploitation du réseau actuel semble si fragile.

Enfin, le vieillissement du réseau initial, tant au niveau des stations du métro que des tunnels, commence à se faire sentir. D'ailleurs, la première série de wagons du métro datant de 1966 subira une cure de rajeunissement aux ateliers du CN au cours des prochains mois; 55 millions de dollars seront investis pour prolonger la durée de vie utile de ces 336 wagons. En fait, c'est plus de 200 millions que la STCUM devra investir d'ici quelques années pour conserver les acquis dans un état convenable. On ne peut laisser dépérir un actif évalué à plus de deux milliards.

Pour conclure, le métro est non seulement un mode de transport efficace depuis vingt-cinq ans. Il a également été l'élément moteur du développement du centre-ville. Des dizaines d'édifices commerciaux s'y sont raccordés. De plus, il a épargné Montréal du déclin qu'ont connu les centres-villes de tant de grandes agglomérations américaines.



Lysiane Gagnon

Les Chinois de Brossard

La paranoïa pernicieuse du film *Disparaître* n'a pas fini de faire des ravages.

La méfiance que certains milieux — et pas des moindres — entretiennent envers les immigrants s'enveloppe souvent de nobles arguments à la défense des français. Du moment qu'on agite le drapeau de la langue, on peut dire n'importe quoi, tenir des propos qu'un Jean-Marie Le Pen ne renierait pas.

Les beaux esprits avaient tort de stigmatiser, l'an dernier, l'ancien président de la CECM, M. Michel Pallascio, quand il disait craindre pour les « valeurs judéo-chrétiennes » soi-disant menacées par l'immigration. M. Pallascio était manifestement tout à fait représentatif d'un fort courant de pensée, qui trouve l'une de ses expressions les plus affirmées à la tête même de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Dans un mémoire récemment présenté à la commission parlementaire de l'immigration, la FCSCQ s'en prenait aux programmes favorisant les immigrants-investisseurs, et stigmatisait nommément la communauté chinoise de Brossard.

J'aurais plutôt cru, pour ma part, que la meilleure chose qui puisse arriver aux petites villes de banlieue, c'est justement de prendre un bol d'air cosmopolite, mais tel n'est pas l'avis de la FCSCQ, pour qui ces nouveaux immigrants, « loin de s'intégrer à la société francophone », auraient « créé une forte pression pour obtenir des services en anglais ».

Cette grossière accusation n'est même pas fondée. À la Ville de Brossard, on dit compter « sur les doigts de la main » les demandes de services en anglais et l'on ignore d'où ils viennent. Au CLSC, on a constaté que les Chinois se dirigent majoritairement vers des cours de français.

Offensés par ces accusations gratuites, les porte-parole de la communauté chinoise ont poliment demandé des excuses, mais la FCSCQ n'a même pas eu la décence, soit d'apporter des faits à l'appui de ses avancés, soit de se rétracter.

Heureusement, la ministre Gagnon-Tremblay a fait entendre la voix du bon sens. Elle a rappelé que l'intégration est un processus qui ne s'effectue pas à la première génération, et signalé que plusieurs entrepreneurs immigrants de Hong Kong avaient suivi, avant leur départ et à leurs frais, des cours de français.

Même si les allégations du rapport de la FCSCQ étaient fondées, il n'y aurait pas là de quoi fouetter un chat. Il est bien évident qu'un Chinois qui connaît l'anglais, débarquant à Montréal, va utiliser la langue qui est et restera la langue seconde du Québec. Ou est le scandale? Même à Marseille ou à Mexico, l'anglais est plus répandu que le cantonais!

Ce qui compte, c'est que ses enfants iront obligatoirement à l'école française et que quelques mois après leur arrivée, ils parleront couramment le français. Les parents, peu à peu, à leur rythme et selon leurs besoins, l'apprendront aussi.

Ce qui compte, c'est l'apport que ces immigrants de Hong Kong représentent — non seulement pour l'économie mais aussi pour la culture québécoise. Ces familles nous apportent, d'abord, la fabuleuse richesse d'une grande civilisation. Elles nous apportent ensuite leur légendaire productivité.

En fait, toutes les provinces s'arrachent les immigrants investisseurs de Hong Kong, et ce n'est pas sans raison: ils disposent d'un certain capital, ils sont scolarisés et travailleurs... et ce ne sont pas leurs entreprises qui vivront aux crochets de la Caisse de dépôt!

Que le Québec accorde plus d'importance à la langue quand il s'agit d'admettre des immigrants, c'est souhaitable. Qu'on ouvre plus grande la porte aux francophones qui veulent s'établir ici même quand leur profession est déjà encombrée, cela aussi serait souhaitable, car tout immigrant éduqué et motivé peut se recycler dans un autre domaine.

Même si l'on assouplit les critères pour tenir compte de la langue, il reste que le bassin francophone d'immigration est limité. Les Européens francophones n'émigrent guère, et les candidats en provenance du tiers monde ne rencontrent pas toujours les autres critères d'acceptabilité.

Le Québec a besoin d'immigrants instruits et formés. Or, presque partout, c'est l'anglais qui est la langue seconde. Il faut s'y faire, et s'habituer à l'idée que de toute façon, quelle que soit leur langue à l'arrivée, tous les immigrants — les Français et les Sénégalais comme les autres — tiendront à ce que leurs enfants connaissent aussi l'anglais. Et alors? Sont-ils différents des Québécois de vieille souche? Je ne connais pas un seul parent qui ne veuille que son enfant soit bilingue, trilingue si possible.

Là où j'achète mes journaux, les vendeuses sont latino-américaines. Elles parlent espagnol entre elles. Quand un client se présente à la caisse avec un journal français, elles lui parlent en français. Quand un client achète un journal anglais, elles lui parlent en anglais. Quand le client achète une pile de publications des deux langues, la vendeuse décode instinctivement la langue du client, ou utilise la première langue qui lui vient à l'esprit, quitte à en changer si le client répond dans l'autre langue.

Je trouve cette flexibilité admirable, bien révélatrice de la vraie nature de la ville de Montréal, et je ne vois pas comment quiconque pourrait s'en offusquer. Ces jeunes hispanophones parlent couramment et le français et l'anglais. Selon l'homme qu'elles épouseront, elles pencheront un peu plus du côté francophone, ou un peu plus du côté anglophone. Mais leurs enfants iront à l'école française, et dans ce Québec qui continuera d'être, pour les prochaines générations, au moins à 85 p. cent francophone, qui dit que leurs enfants ne feront pas leur vie en milieu francophone?

Les immigrants auraient peut-être plus envie de « s'intégrer » aux Québécois francophones si ces derniers, au lieu de jeter les hauts cris dès qu'apparaît l'ombre d'un changement démographique, laissaient le temps faire son oeuvre.

Bien sûr, on ne sait pas ce qui va se passer dans trois cents ans. Peut-être les États-Unis seront-ils à moitié hispanophones, peut-être que la langue officielle du Québec, s'il existe encore, sera le joul ou le sanskrit, peut-être que les êtres humains auront développé, à la place des ongles, des touches d'ordinateur. Laissons ces spéculations aux amateurs de futurologie, occupons-nous donc du présent et de l'avenir immédiat. Il n'est pas si noir. Un peu plus de sérénité, cependant, ne ferait pas de tort.

Pour l'abolition des tests de pesticides sur les animaux

Chimiste, et détenteur d'un Ph. D. en biochimie, M. Albert Daveluy poursuit une réflexion soutenue sur le sort des animaux de laboratoire.

ALBERT DAVALUY

À fin de réviser la réglementation actuelle concernant l'approbation et la mise en marché des pesticides (insecticides, herbicides, etc.) le gouvernement fédéral a mandaté une commission, appelée « Équipe d'examen du processus d'homologation des pesticides ». Cette « Équipe d'examen » a remis ses « Recommandations finales » (décembre 1990) au ministre fédéral de l'Agriculture, l'hon. Don Mazankowski.

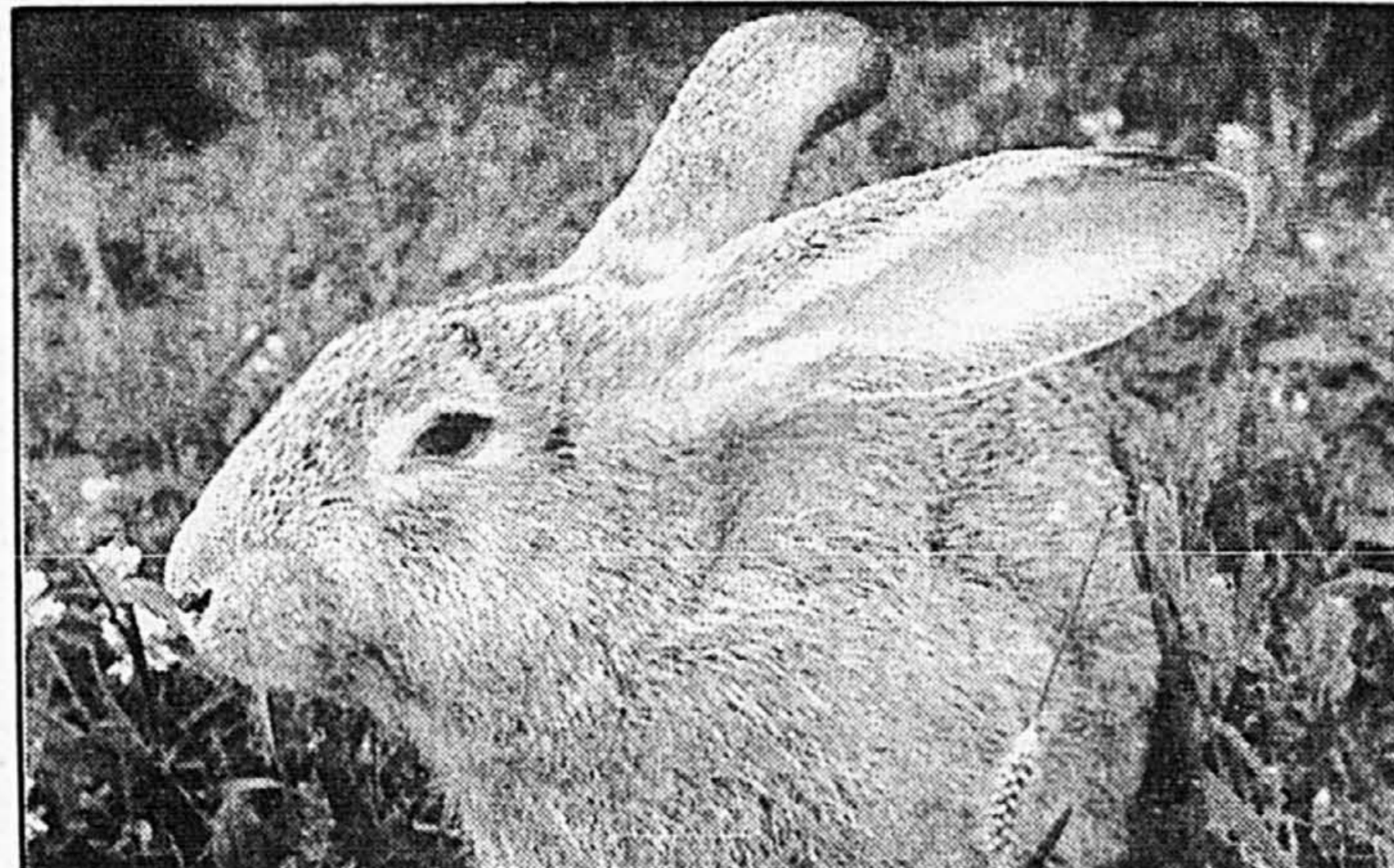
À la rubrique « Toxicologie » (annexe 2), le rapport de l'équipe d'examen recommande que la toxicité des pesticides soit évaluée au moyen d'une série de tests sur diverses espèces animales (rat, lapin, chien, etc.).

Le rapport exige des tests de toxicité orale aigüe sur « espèces multiples ». Selon le Conseil canadien de protection des animaux (gouvernement fédéral) ce type d'expérimentation se classe dans la catégorie « E », où la souffrance infligée aux animaux de laboratoire peut atteindre des niveaux extrêmes.

Il s'agit, entre autres, du test dit « DL50 » ou dose létale à 50%. La DL50 est la dose d'une substance chimique qui provoque la mort de 50% d'une population donnée d'animaux. Plus la substance sera toxique, moins forte sera la dose nécessaire pour provoquer la mort. Inversement, un produit peu toxique devra être administré à haute dose pour tuer l'animal.

Par voie orale, ce test consiste à administrer par gavage à l'animal pleinement conscient, au moyen d'un tube introduit par l'oesophage dans l'estomac, le produit chimique à tester. L'opération peut nécessiter, dans le cas d'animaux tels que le chien, le recours à des appareils de contention pour immobiliser l'animal, et lui maintenir les mâchoires ouvertes pendant le gavage.

Le chien, surtout le beagle parce qu'il est doux et facile à manœuvrer, est une espèce fréquemment utilisée pour les tests de pesticides. Cependant, à cause de son réflexe vomitif très sensible, qui constitue une protection naturelle contre les poisons, le chien pose certains problèmes techniques aux toxicologues:



Le test « d'irritation oculaire primaire » chez le lapin est d'une cruauté révoltante.

Il est important de noter qu'aucun analgésique ni sédatif sont donnés à l'animal pendant toute la durée du test, laquelle varie de 14 jours à un mois. Pendant cette période, on observe les signes d'intoxication des animaux encore vivants, les cadavres de ceux qui meurent en cours de test étant conservés au réfrigérateur pour autopsie subséquente.

La DL50 est aussi effectuée par voie cutanée, où l'on applique des substances chimiques sur la peau du dos de l'animal rasé, et par par inhalation, où l'animal est maintenu dans une sorte de chambre à gaz contenant la substance volatile à tester: on parle dans ce dernier cas de CL50 ou concentration létale aigüe. Tous ces tests sont également recommandés par l'équipe d'examen.

Dans le cas de la DL50, il est souvent difficile d'attribuer la mort à telle ou telle propriété toxique d'un produit, compte tenu des facteurs de confusion inhérents à la violence du test lui-même: douleurs aiguës de l'animal, terreurs, blocages intestinaux, perforations de l'estomac, etc.

De plus, à cause des différences physiologiques entre les espèces, les résultats de ces tests sont non seulement difficilement applicables à l'humain, mais diffèrent grandement d'une espèce animale à l'autre. Inutile de dire qu'ils diffèrent aussi d'un laboratoire à l'autre...

Pour sa part, le toxicologue Albert Nantel, directeur du Centre de Toxicologie du Québec, affirme:

« Avec le développement des nouvelles technologies, le DL50 et le Draize vont bientôt nous apparaître tellement grossiers que les gens se refusent à publier, dans des revues scientifiques, des données toxicologiques obtenues à partir de ces tests sur les animaux. De nos jours, cela se fait encore uniquement pour répondre à des attentes gouvernementales de sécurité. Il n'y a plus d'intérêt scientifique à faire ces tests. » (Protégez-vous, sept. 1990).

En effet, le test DL50 n'est plus exigé que par inertie bureaucratique, à titre de simple « formalité », et ne sert pratiquement qu'à des fins de classification sommaire des pesticides, suivant leur toxicité aigüe.

Or, cette fonction de classification des produits toxiques, dévolue à la DL50, pourrait être remplie aisément par des méthodes modernes in vitro, qui sont capables, au demeurant, de fournir une information plus précise et plus utile sur la toxicité d'une substance. Ces méthodes utilisent des systèmes biologiques isolés et bien contrôlés, comme les cultures cellulaires, les enzymes isolés, etc.

Le rapport de l'équipe d'examen mentionne d'autres tests in vivo, dont ce « test diététique » chez le chien: l'on empoisonne la nourriture des animaux, à différentes doses de pesticides, pendant un an... Notons que l'emploi du terme « diététique » pour décrire ce genre de test ne parvient que difficilement à en masquer la cruauté.

Le rapport exige aussi le test « d'irritation oculaire primaire » chez le lapin. Il s'agit du « test de Draize », reconnu, même dans la littérature dite scientifique, comme un test d'une cruauté révoltante. Les lésions de la cornée vont jusqu'à l'opacité complète, avec impossibilité de discerner l'iris; les dommages à celui-ci vont de l'hyperhémie à l'absence de réaction à la lumière, et jusqu'à l'hémorragie ou à la destruction complète, accompagnée de douleurs paroxystiques chez l'animal.

De toute évidence, l'équipe d'examen a complètement ignoré la tendance actuelle, qui se dessine pourtant de plus en plus clairement au sein de l'industrie chimique, vers les solutions de rechange in vitro aux tests sur les yeux de lapins. Ces nouvelles méthodes sans cruauté sont adoptées notamment par un nombre croissant de fabricants de cosmétiques (Avon, Revlon, Estée Lauder, etc.).

Par ailleurs, l'équipe d'examen apparaît plutôt conservatrice par rapport à l'évolution de la réglementation américaine: en effet, un projet de loi a déjà été déposé aux États-Unis, visant à abolir le test DL50 (Consumer Products Safety Testing Act HR1676).

En Californie, le projet AB2461, visant à prohiber définitivement les tests de DL50 et de Draize, est présentement devant le comité des voies et moyens, et devrait être adopté incessamment.

chez **Pauzé**

Le plus ancien restaurant de **FRUITS DE MER**

Tradition et qualité depuis 1862

1657, rue Sainte-Catherine Ouest
Tel.: 932-6118 - Fermé le lundi
Stationnement gratuit (1 h 30)
garage du Faubourg
(Entrée rue Guy)

Togo : un accord entre le pouvoir et l'opposition

Agence France-Presse
LOME

Le président togolais Gnassingbé Eyadéma a finalement accepté le principe d'une amnistie générale et la création de partis politiques au cours d'une réunion surprise hier avec l'opposition.

La tension était vive en fin de journée dans Lomé, tant du côté de l'opposition que des forces de sécurité, alors que la population ne connaissait pas encore les conclusions de la réunion président-opposition, la première en 28 ans, et on signalait quelques incidents localisés. Des manifestants ont notamment barré certaines rues et incendié des pneus sur les chaussées, selon les journalistes sur place.

Outre l'amnistie et le multipartisme, le général Eyadéma a également accepté la réunion d'un « Forum national de dialogue », et la création d'une « commission mixte paritaire » composée de

personnalités désignées par le chef de l'État et de représentants du Front des associations pour le renouveau (FAR, opposition) et chargées d'établir « les modalités d'application de ces décisions », a ajouté le FAR dans un communiqué.

Ces décisions n'ont pour l'instant pas été confirmées par le régime en place à Lomé.

Les mouvements d'étudiants contestataires ont obtenu des entretiens aujourd'hui avec les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement technique. La commission nationale des droits de l'Homme (CNDH, créée par les autorités) va « procéder à une enquête sur les causes et l'étendue des dégâts occasionnés aux personnes et aux biens publics et privés » au cours des violences qui ont suivi l'interdiction d'une manifestation samedi dans la capitale, et qui ont fait deux morts, un garçon de douze ans et un policier, ainsi que de nombreux blessés.



AFP Infographie - Patrice Dery

La crise a été désamorcée par une rencontre dimanche du général Eyadéma avec Me Yawo Agboyibo, l'un des leaders de l'opposition, puis lors de la discussion entre le président et le FAR.

La Serbie paralyse totalement la présidence fédérale yougoslave

d'après AFP
BELGRADE

Le Parlement de la Serbie a aggravé la crise constitutionnelle yougoslave en révoquant, hier, le représentant de la province du Kosovo à la présidence fédérale, rendant impossible — par manque de quorum — le fonctionnement de cet organisme qui exerce collectivement le commandement suprême des forces armées.

Les militaires contestent de plus la légitimité de la présidence puisque, depuis vendredi, la haute direction de l'armée a refusé tout contact avec celle-ci, selon le représentant de la Macédoine, Vasil Tupurkovski.

La présidence fédérale est composée de huit membres, à raison d'un représentant pour chacune des six républiques et des deux provinces autonomes (Kosovo et Voïvodine) rattachées à la Serbie.

Le leader communiste serbe Slobodan Milosevic a choisi de paralyser l'instance suprême du pouvoir après le refus de la présidence fédérale d'adopter vendredi les « mesures d'urgence » demandées par l'armée et la Serbie, en fait l'état d'urgence, selon le représentant de la Croatie Stipe Mesic.

Démissions

La démission du représentant de la Serbie, Borisav Jovic, chef de l'État (président de la présidence), a été suivie par celle des représentants du Monténégro et de la Voïvodine, alliés de la Serbie. Slobodan Milosevic déclarait ainsi samedi que « la présidence fédérale n'existe plus ».

En révoquant hier Riza Sapunxhiu, le représentant du Kosovo, qui n'avait pas soutenu la demande des « mesures d'urgence », Milosevic a coupé en deux la présidence, où ne siègent plus que les représentants de Croatie, Slovénie, Bosnie et Macédoine.

« La situation actuelle est en dehors de toute norme juridique, la constitution yougoslave n'ayant même pas prévu le cas de la démission du chef de l'État », a indiqué un spécialiste de droit constitutionnel yougoslave.

La rupture entre la présidence fédérale et les militaires est intervenue également après le refus d'instaurer des mesures d'urgence dans le pays. Le ministre de la Défense, le général Veljko Kadijevic, n'a pas répondu à une invitation à participer à une réunion de la présidence samedi, et il a été également absent à une session extraordinaire du gouvernement fédéral.

Le haut commandement de l'armée s'est réuni samedi sous la direction du général Kadijevic pour « étudier les mesures à prendre » après le refus de la présidence collégiale de prendre les mesures qu'il demandait. Mais il n'a fait aucune déclaration à l'issue de cette réunion sur l'attitude qu'il prendrait face à la présidence fédérale ni sur son éventuelle participation à une reprise en main de la situation.

Inquiétude

L'inquiétude a été accrue par une déclaration du secrétaire général du Parti socialiste serbe (ex-communiste), au pouvoir, Petar Skundric, selon lequel la démission de M. Jovic est « un dernier avertissement démocratique aux citoyens yougoslaves ».

Une menace à peine voilée d'un recours à des voies extra-constitutionnelles que sont venues alimenter des informations de source diplomatique occidentale sur des mouvements de chars dimanche à la périphérie de Belgrade.

« La présidence fédérale, dans sa composition actuelle, ne peut plus être considérée comme le chef légal des armées et le ministre de la Défense se retrouve de facto sans autorité supérieure », a noté un diplomate occidental. Une telle situation comporte de nombreux risques alors que « la



Une marchande de fleurs que les événements ne semblent pas déranger, place de la République, à Belgrade. PHOTO REUTE

direction communiste serbe semble vouloir jouer son va-tout », a observé la même source.

Un groupe d'éminents intellectuels de Serbie recueille cependant depuis hier des signatures au bas d'un appel au président Slobodan Milosevic de démissionner « immédiatement » de son poste, « ne jouissant plus de la confiance du peuple ».

L'appel a été lu au cours d'une réunion de protestation des journalistes du plus grand quotidien belgradois, *Politika*, contre le PDG et les rédacteurs en chef, in-féodés à l'homme fort de Serbie.

« Le président de Serbie a opté pour une politique de guerre », affirment les intellectuels. Après avoir échoué dans sa tentative de pousser l'armée à instaurer l'état d'urgence en Yougoslavie « pour sauver son propre régime », M. Milosevic « a décidé de supprimer la présidence fédérale et la dernière possibilité d'un dénouement pacifique de la crise yougoslave », estiment-ils.

Milosevic avait été élu à une écrasante majorité aux élections de décembre dernier. Sa cote de popularité a sérieusement baissé depuis la répression brutale de la manifestation de l'opposition du 9 mars, qui a fait deux morts dont un policier et un jeune homme de 17 ans, tué par balle.

Des hommes politiques réclament la saisie des biens de Honecker

L'ex-RDA manifeste contre le chômage

d'après AFP
BERLIN

Des responsables politiques allemands ont appelé hier le gouvernement à faire échec à un projet attribué à l'ancien numéro un est-allemand Erich Honecker de récupérer son épargne restée en Allemagne.

L'hebdomadaire *Bild am Sonntag* avait écrit dimanche que M. Honecker, 78 ans, réfugié depuis mercredi dernier en Union soviétique, cherchait à y faire transférer sa fortune. Son avocat Friedrich Wolff l'a évaluée hier à moins de 200 000 anciens marks de RDA (quelque 100 000 DM, soit 62 500 dollars).

Le numéro deux de l'Union chrétienne-sociale (CSU, conservateurs bavarois), Erwin Huber, a appelé le gouvernement du chancelier Helmut Kohl à « employer tous les moyens légaux en sa possession » pour empêcher la transaction. L'ancien ministre de la défense, le chrétien-démocrate Rupert Scholz, a estimé que le désir de l'ancien chef de l'État et du parti communiste de RDA relevait « presque de l'impudence ».

Me Wolff a confirmé devant la presse qu'il avait demandé au tribunal de Berlin de lever le blocage des comptes bancaires de son client, décrété fin 1989 par la justice est-allemande. Le tribunal ne s'est pas encore prononcé.

L'avocat a toutefois démenti tout lien entre cette demande, déposée selon lui il y a quelque temps, et le décision-surprise de l'armée soviétique de transférer M. Honecker à Moscou. L'ancien numéro un, évincé du pouvoir le 18 octobre 1989, vit « pratiquement sans moyens », a estimé Me Wolff.

En URSS, M. Honecker est hors d'atteinte de la justice allemande, qui veut le juger pour sa responsabilité présumée dans la

mort de quelque 190 Allemands de l'est, tués au Mur de Berlin et à la frontière inter-allemande alors qu'ils tentaient de passer à l'Ouest.

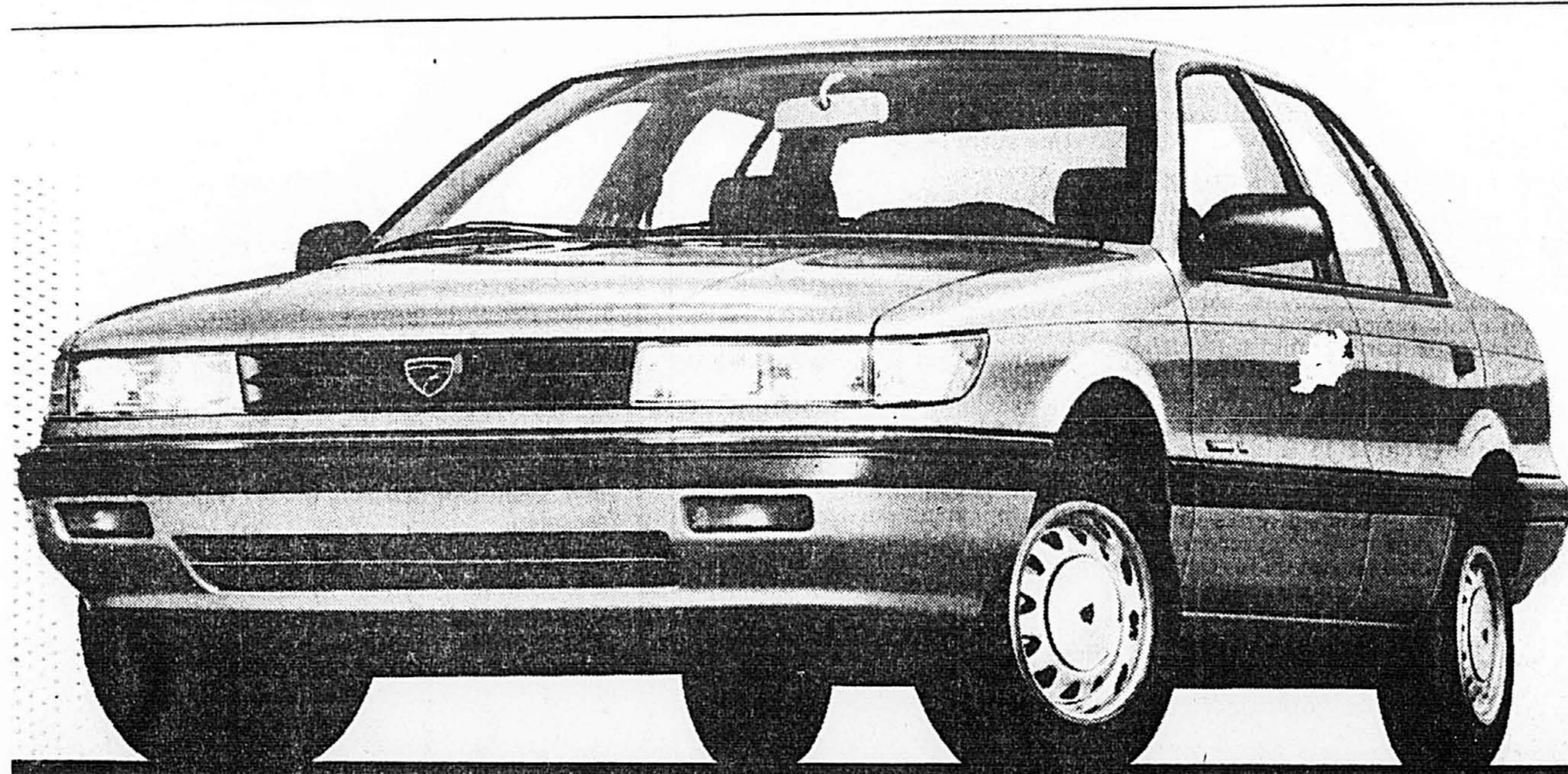
L'hebdomadaire berlinois *Extra* a rapporté hier que M. Honecker souhaitait il y a un an partir en exil en Autriche, et non en URSS. Cette tentative s'est toutefois heurtée en février 1990 à l'opposition du procureur général d'alors de la RDA, Hans-Juergen Joseph, a ajouté *Extra*.

Par ailleurs, des dizaines de milliers de personnes ont défilé hier soir dans plusieurs villes de l'ex-RDA pour protester contre l'explosion du chômage en Allemagne orientale, dans les plus grandes manifestations depuis la réunification le 3 octobre dernier.

Les rassemblements étaient organisés le jour anniversaire des premières et dernières élections générales libres dans l'ex-RDA, le 18 mars 1990. Elles avaient vu le triomphe des chrétiens-démocrates, proches du chancelier Helmut Kohl et favorables à une unification rapide de la RFA et de la RDA.

Un responsable du syndicat des métallurgistes IG Metall, Jochen Kletzin, a appelé les quelque 60 000 personnes rassemblées à Leipzig à reprendre la tradition des manifestations hebdomadaires du lundi soir. Organisées notamment dans cette métropole saxonne, les défilés du lundi avaient précipité lachute du régime communiste est-allemand à l'automne 1989.

Un an après les élections qui scellèrent le destin de la RDA, le passage rapide à l'économie de marché a mis 2,6 millions de personnes au chômage total ou partiel, selon les dernières données. Les experts prédisent qu'entre 30 et 50 p. cent de la population active (un peu plus de 8 millions de personnes) sera sans emploi d'ici la fin de l'année.



Eagle Summit
à partir de

9907\$[†]

incluant la remise du fabricant

GARANTIE
5/100

C'est la berline japonaise pour la famille – économique et fiable

Vous devez absolument la considérer si vous êtes sur le marché pour une Toyota Corolla ou une Honda Civic, une Nissan Sentra ou une Mazda Protegé. Passez faire l'essai d'une Eagle Summit chez votre concessionnaire Jeep et Eagle – vous n'avez rien à perdre et beaucoup à gagner.

Économique à l'achat 9 907\$ pour:

- Traction avant;
- Moteur multi-soupapes de 1,5 L; à arbre à cames en tête;
- Jantes stylisées en acier;
- Garantie pare-chocs à pare-chocs sans franchise de 3 ans/60 000 km et de 5 ans/100 000 km du groupe motopropulseur.

Économique pour la consommation^{††}

- 7,9 L/100 km (36 mpg) en ville;
- 6 L/100 km (47 mpg) sur route.

†† Chiffres de Transports Canada. Votre consommation réelle peut varier.

Passez en faire l'essai chez votre concessionnaire Jeep et Eagle et renseignez-vous sur ces autres modèles.

Eagle Vista 3 portes	Jeep Comanche	Eagle Vista familiale	Eagle 2000 GTX	Jeep Cherokee	Eagle Premier
6 973\$ [†]	10 260\$ [†]	12 875\$ [†]	13 226\$ [†]	13 705\$ [†]	17 860\$ [†]

[†] Transport, immatriculation et taxes en sus. Voir un concessionnaire pour les détails. En vigueur entre le 16 janvier 1991 et la date à laquelle Chrysler Canada Ltée mettra fin au programme. Offre valable pour les véhicules en stock chez les concessionnaires. Les véhicules loués par des particuliers donnent droit aux remises seulement. Les prix indiqués sont les prix de détail suggérés par le fabricant pour le modèle de base et incluent la remise du fabricant aux concessionnaires. Le concessionnaire peut vendre moins cher. Le concessionnaire peut devoir commander ou échanger des véhicules. Les quantités sont limitées. Voir un concessionnaire pour les détails sur des modèles spécifiques. Transport, T.P.S., T.V.P. et immatriculation en sus. Les prix représentent le prix incluant l'offre de remise et non pas l'offre alternative de financement du fabricant. * Voir un concessionnaire pour les détails.

MONTRÉAL
Automobiles Montréal
Dauphine Ltée
Montréal 331-6130
Concordia Auto Ltée
Montréal 273-2373
L'aire Auto Ltée
Montréal 937-9551
Le Cartier Jeep/Eagle Inc.
Montréal 323-4330
Mico Auto Inc.
Montréal 645-1611
LaSalle Jeep/Eagle
LaSalle 595-5995

A Ma Baie Automobiles Inc.
Pierrefonds 684-4400
RIVE SUD
Rendez-Vous Auto Ltée
Brossard 466-2065
Automobiles de St-Lambert Inc.
Greenfield Park 676-7901
André Fortin Auto Inc.
Chambly 447-1234
Automobiles Segal Inc.
St-Bruno 653-3333
Automobiles Léo Gendron Inc.
Valleyfield 371-0711

Lestage Jeep/Eagle Ltée
St-Rémi 454-7591/861-4435
Sauvé Plymouth Chrysler Inc.
Mercier 698-2792
Grégoire Jeep/Eagle Ltée
St-Jean sur le Richelieu 348-6835
RIVE NORD
Auto Voisin Inc.
Laval 668-9222
Garage H. Fortin Ltée
Ste-Rose 625-2491
Performance Jeep/Eagle Inc.
Laval 687-3123



L'Avantage
Jeep et Eagle



Venez chez Jeep et Eagle pour toutes les bonnes raisons.

L'ONU pourrait imposer de nouvelles conditions à l'Irak

d'après AFP et UPI
NEW YORK

■ En proie à une rébellion qui s'étend malgré une répression massive avec des armes lourdes vivement condamnée hier par l'Irak, l'Irak pourrait se voir imposer de nouvelles conditions à celles déjà exigées, avant l'établissement d'un cessez-le-feu formel, a-t-on indiqué hier de sources diplomatiques à l'ONU.

Les cinq membres permanents du conseil de sécurité (Chine, URSS, États-Unis, Grande-Bretagne, France) qui se sont réunis vendredi pour en discuter, envisagent de demander à l'actuel gouvernement irakien de détruire l'ensemble de son stock d'armes chimiques et biologiques et de renoncer officiellement au terrorisme avant toute proclamation formelle de la fin des combats.

Les cinq demanderaient également à Bagdad de s'engager à respecter scrupuleusement le tracé de 1963 ayant délimité la frontière entre l'Irak et le Koweït. Pour se faire, une commission bilatérale pourrait être mise sur pied, et, dans une étape ultérieure, l'ONU pourrait dépêcher sur place des observateurs militaires.

De plus, les cinq considèrent que les premières conditions fixées à l'Irak par la résolution 686 du 2 mars, n'ont pas toutes été remplies, notamment pour ce qui concerne le retour de l'ensemble des civils koweïtiens détenus en Irak, évalués à plus de 30 000 personnes par les autorités koweïtiennes.

Sur le terrain, les rebelles kurdes contrôlent une grande partie du Kurdistan, où de violents combats se poursuivent contre les forces gouvernementales irakiennes, et l'insurrection continue aussi dans le sud, a indiqué le département d'État américain.

Le porte-parole Richard Boucher a confirmé que les lieux saints chiites dans la ville de Kerbala, au sud de Bagdad, avaient été endommagés dans les combats, comme l'avaient annoncé

Washington va continuer de financer les ventes d'armes

Agence France-Presse
WASHINGTON

■ L'administration américaine a demandé au Congrès de l'autoriser à financer la vente d'équipements militaires à l'étranger, comme moyen d'aider l'industrie militaire américaine à résister à la concurrence étrangère, a indiqué hier la Maison Blanche.

Cette décision ne contredit pas la volonté des États-Unis de lutter contre la prolifération des armements notamment au Moyen-Orient, ce qui est présenté par Washington comme l'un des principaux défis de l'après-guerre du Golfe, a affirmé le porte-parole de la présidence américaine, M. Marlin Fitzwater.

Il a précisé qu'aux termes d'un programme-pilote proposé au Congrès, la banque américaine d'Import-Export (Eximbank) garantirait les transactions commerciales des compagnies américaines aux pays membres de l'OTAN, le Japon, l'Australie et Israël.

Avant de décider d'offrir une telle garantie, le gouvernement américain étudiera les implications des ventes sur la stabilité régionale et prendra en compte les éventuels problèmes de violation des droits de l'homme et de transfert de technologie, a souligné M. Fitzwater.

Selon le quotidien *New York Times*, qui a révélé hier ce nouveau programme, le président américain pourrait aussi décider qu'il est de l'intérêt national des États-Unis de fournir ce type de matériel à « tout autre pays » y compris ceux du tiers monde.

Le journal a indiqué qu'il s'agissait du premier programme de ce genre depuis les années 1970. Mais la Maison Blanche a déclaré que ce n'était pas le cas et que le gouvernement américain avait offert de telles garanties au cours des dernières années, l'Eximbank l'ayant fait dans le cas de ventes d'hélicoptères à la Turquie.

M. Fitzwater a expliqué que le gouvernement voulait aider les compagnies américaines, dont les ventes aux États-Unis souffrent en raison de la diminution du budget militaire, à faire face à la concurrence de pays comme la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne où existent également de tels programmes d'aide à l'exportation.

les médias iraniens. Les affrontements continuent dans le sud du pays, à majorité chiite, le long des cours inférieurs du Tigre et de l'Euphrate et « aux alentours des villes saintes chiites de Najaf et Kerbala », a-t-il déclaré.

« Entre 12 000 et 16 000 personnes ont été tuées dans les villes de Najaf et de Kerbala » depuis le début des troubles en Irak, a affirmé hier Radio Téhéran, qui a qualifié de « péché impardonnable » l'atteinte aux lieux saints chiites par le régime irakien.

De son côté, le Guide spirituel de la république islamique Ali Khamenei a déclaré que Saddam Hussein était « dangereux et nuisible pour le mouvement islamique et pour les intérêts des musulmans » et « devait partir », et a préconisé un gouvernement « islamique » en Irak.

Enfin, cinq représentants de l'opposition irakienne ont affirmé hier à Damas qu'ils soutenaient toute action visant à renverser le régime de Saddam Hussein, y compris la formation d'une armée composée de prisonniers de guerre irakiens présents en Arabie Saoudite.

Les cinq représentants sont membres du Parti populaire démocratique du Kurdistan (PPDK), de l'Assemblée Suprême

de la Révolution Islamique d'Irak (ASRII), du commandement national du parti Baas (au pouvoir en Syrie), du parti Ad-Da'wa (islamique chiite), et du Parti communiste irakien. Des milliers d'Irakiens, faits prisonniers par les forces alliées durant la guerre du Golfe, sont détenus en Arabie saoudite.

Les opposants irakiens ont par ailleurs nié que des forces américaines soutiennent le soulèvement en Irak. « Nous nous appuyons sur le peuple irakien et sur les forces irakiennes qui ont rallié le soulèvement. Nous avons de grande quantité d'armes dans le nord et le sud de l'Irak, mais il y a une pénurie de nourriture et de médicaments », ont-ils affirmé.

M. Sami Abdel Rahmane, secrétaire général du PPDK, a lancé un appel « aux pays ayant des frontières communes avec l'Irak, à les ouvrir pour permettre aux aides humanitaires de parvenir aux régions libérées » par les insurgés.

Les représentants de l'opposition irakienne ont réfuté en outre les « promesses de démocratisation faites par Saddam » Hussein dans son discours samedi. A Bagdad, « une minorité s'appuie sur la dictature pour se maintenir au pouvoir », ont-ils dit.

Shamir : « Israël ne rendra pas le Golan à la Syrie »

d'après AFP et UPI
JÉRUSALEM

■ Le premier ministre israélien, Yitzhak Shamir, a déclaré hier qu'Israël ne rendra pas le plateau du Golan à la Syrie.

M. Shamir réagissait aux déclarations faites dans la nuit de dimanche à hier aux États-Unis par le ministre israélien de la Santé, Ehud Olmert, qui avait déclaré que l'État hébreu est prêt à « parler des exigences territoriales » syriennes concernant le Golan.

« Ces propos ne sont pas en contradiction avec les principes défendus par le gouvernement. Ce qu'il (M. Olmert) voulait dire, c'est que, lorsque nous arriverons à la table des négociations, les Syriens pourront dire : 'Nous voulons le plateau de Golan', et nous leur répondrons : 'Nous ne vous le donnerons pas', et les négociations commenceront », a dit M. Shamir à la sortie d'une réunion de la commission des Affaires étrangères et de la Défense du parlement.

« Nous pourrions ensuite discuter de paix, des voies menant à la paix, de coopération économique (...) Je ne connais pas beaucoup de pays disposés à mener des négociations à condition que l'un d'entre eux accepte de renoncer à une partie de son territoire », a ajouté le premier ministre.

Les déclarations de M. Olmert ont provoqué la colère de plusieurs ministres d'extrême-droite qui refusent la moindre concession territoriale sur le Golan. Mme Guéoula Cohen, vice-ministre des Sciences et chef du parti ultra-nationaliste Tehiya, a menacé de démissionner du cabinet.

Le plateau du Golan a été conquis par Israël

pendant la guerre des Six Jours en juin 1967. Le 14 décembre 1981, le parlement a étendu la législation israélienne à cette région.

De plus, Israël s'appête à doubler quasiment le nombre de colons sur le plateau du Golan, déclarait hier le ministre israélien de l'Habitat, M. Ariel Sharon, à la tribune du parlement.

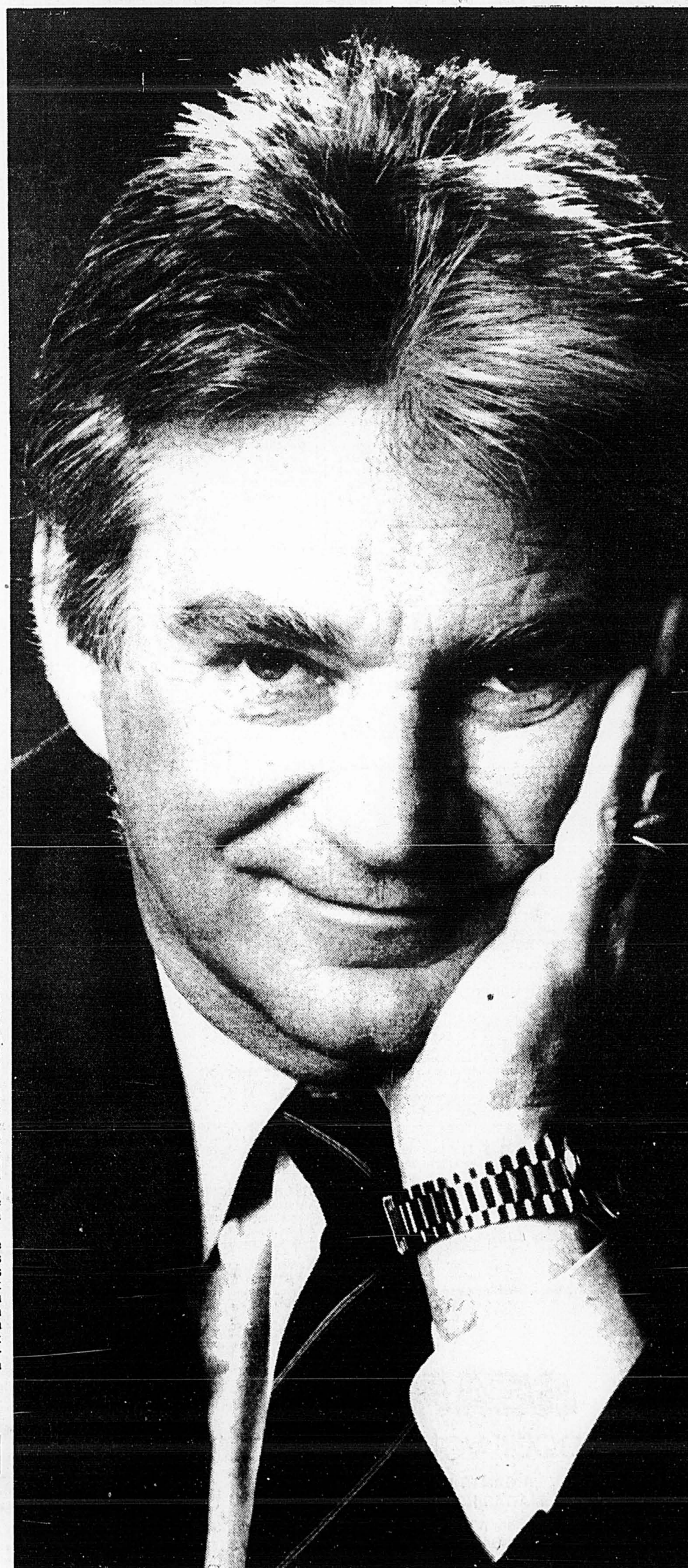
De son côté, à Washington, le président Bush a déclaré hier qu'il y avait « des raisons d'espérer » une paix globale au Proche-Orient, mais a souligné qu'il fallait faire vite pour ne pas retomber dans le statu-quo de l'avant-guerre du Golfe qui serait « inacceptable ».

« Le climat (...) est probablement meilleur qu'il ne l'a jamais été », a déclaré M. Bush après s'être entretenu avec le secrétaire d'État James Baker de la tournée d'une semaine que ce dernier vient d'effectuer au Moyen-Orient et en Europe.

Mais tout en indiquant que M. Baker avait trouvé au Moyen-Orient une reconnaissance du fait qu'il faut aller de l'avant dans la recherche de la paix, le président Bush n'a fait état d'aucun progrès spécifique. « Personne ne suppose que c'est facile », a-t-il dit.

Pour sa part, le premier ministre israélien, M. Yitzhak Shamir, a rejeté hier l'idée d'une rencontre avec la délégation de dix personnalités palestiniennes reçues le 12 mars à Jérusalem par le secrétaire d'État américain, M. James Baker.

« Les représentants qui ont rencontré M. Baker sont des gens de l'OLP, ils sont venus au nom de l'OLP, ils expriment les positions de l'OLP », a déclaré M. Shamir au cours d'une réunion de la Commission des Affaires étrangères et de la Défense du parlement.



Voici les faits : GILLES PROULX N°1 à Montréal

Parts de marché adultes 25-54 ans

GILLES PROULX	17%
ANDRÉ ARTHUR	9%

Source BBM Automne 1990

Le Journal du Midi
Du lundi au vendredi
De 11h30 à 14h00

CJMS 128
RADIO AM STÉRÉO

Le nouveau leader de l'information

Le Monde

Autres informations

► C7, C8

Bob Rae congédie son ministre « pin-up »

Presse Canadienne
TORONTO

■ C'est en mettant son jugement politique en doute et en critiquant son manque d'esprit d'équipe que le premier ministre Bob Rae a chassé de son cabinet, hier, celui qui a posé (tout habillé) pour la photo sexy que publie régulièrement le Toronto Sun.

La veille, M. Rae avait offert à M. Peter Kormos de démissionner volontairement de son poste de ministre des Institutions financières, mais il avait refusé.

Il a été aussitôt remplacé par deux nouveaux ministres: Mme Marilyn Churley, qui s'occupe des Consommateurs et des Relations commerciales, et M.

Brian Charlton, qui dirigera les Institutions financières.

« Cette décision a été pénible, a déclaré le premier ministre, mais il m'a fallu la prendre à cause de mes doutes sur son jugement politique. »

Il a laissé entendre, de plus, que M. Kormos n'avait pas l'esprit d'équipe. « Je crois, a-t-il dit, qu'il est important que les gens forment une équipe au travail. »

À l'Assemblée législative, cependant, l'opposition s'est demandée si les raisons invoquées par le premier ministre représentaient les véritables motifs du congédiement du « Sunshine Boy » du quotidien torontois.

Le leader conservateur Mike Harris a cru comprendre, pour sa part, que la véritable raison



Peter Kormos LASERPHOTO PC

se trouvait dans un différend entre MM. Rae et Kosmos au sujet de l'assurance-automobile en Ontario.

M. Bob Nixon, chef des libéraux, a rappelé quant à lui que le premier ministre était au courant de la « personnalité flamboyante » de M. Kormos au moment où il l'a nommé ministre, le 1er octobre dernier.

Un trafic de fausses cartes de compétence dans la construction

Presse Canadienne
SEPT-ÎLES

■ Un trafic de fausses cartes de compétence s'est exercé et s'exerce encore dans l'industrie de la construction au Québec, ont indiqué un porte-parole d'une grande entreprise et des sources ayant requis l'anonymat, hier à Sept-Îles.

« Il y a eu un trafic de cartes à un certain moment donné », a affirmé M. Jean-Marc Laflamme, responsable des relations de travail pour Bechtel-Lavallin, sur le chantier de l'aluminerie Alouette, de Sept-Îles.

Bechtel-Lavallin est maître d'œuvre sur ce chantier Alouette qui représente un investissement de 1,3 milliard, l'un des plus importants au Québec.

Aux termes des lois et règlements régissant l'industrie de la construction au Québec, il faut notamment posséder un certificat de compétence de la Commission de la construction du Québec (CCQ) pour travailler sur un chantier.

De l'avis de M. Laflamme, il aura été possible, un temps, de se procurer de ces fausses cartes de compétence moyennant 400\$ ou 500\$. Des cartes distribuées sous le manteau et de provenance inconnue.

Les services de Bechtel-Lavallin ont notamment démasqué deux de ces porteurs de fausse carte qui s'étaient présentés à Pointe-Noire pour y être embauchés. « Peut-être qu'il y en a davantage », a suggéré le spécialiste des relations de travail de Bechtel-Lavallin.

De fait, selon des indications de diverses provenances, le trafic de cartes s'est exercé à la grandeur de la province et continue toujours. Le phénomène est toutefois assujéti à une certaine loi du silence que peu transgressent.

« Une carte de la construction, ça coûte 500\$, tout le monde sait ça », a néanmoins indiqué au quotidien Le Soleil une source proche des milieux de construction.

« D'après ce que j'en sais, il y a encore des cartes comme ça qui se promènent », a noté une autre source qui a requis l'anonymat.

Au bureau septilien de la CCQ, lequel entretient nécessairement des relations avec Bechtel-Lavallin, une source officielle a indiqué que l'organisme n'a trouvé dans la région aucun porteur de fausse carte.

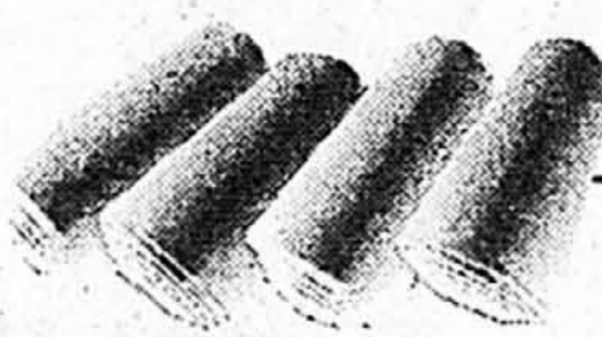
GRANDE LIQUIDATION D'INVENTAIRE

CHOIX PARMIS DES CENTAINES D'ARTICLES POUR LA MAISON

EN PLUS DE PLUSIEURS AUTRES OFFRES EN MAGASIN!

RABAIS 40%

Moquette à velours Trevira^{MD}. Nos 13630/70. Prime! Achetez une moquette Trevira^{MD} et obtenez un rabais de 50% sur le sous-tapis!



RABAIS 500\$

Mobilier de salle à manger 5 pièces. Table et 4 chaises. No 21606. Ord. 1904,76\$. Ch. 1404,76\$ Prime! Obtenez une chaise assortie à l'achat d'un mobilier. *** Vasseiller 2 pièces, fauteuil aussi en rechange



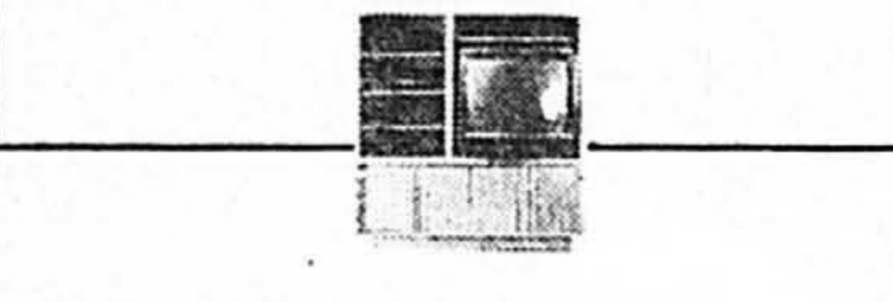
RABAIS 120\$

Mobilier de chambre à coucher. Miroir, chiffonnier, commode, panneau de chevet. No 60111. Ord. 569,75\$. Ch. 449,75\$ Prime! Achetez une table de chevet assortie à un mobilier 4 pièces et obtenez la deuxième sans frais supplémentaires. ***



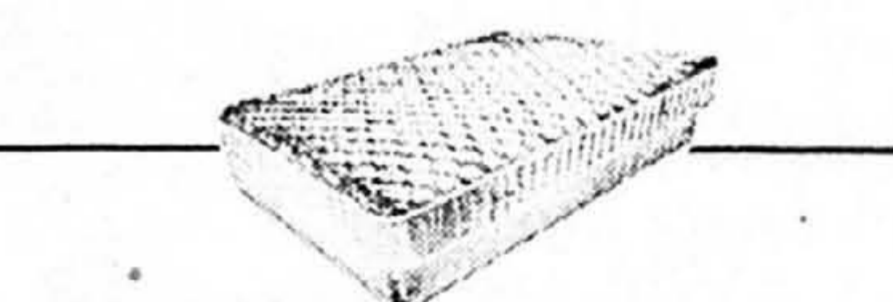
RABAIS 200\$

Meuble audio-vidéo au fini chêne doré. Garniture en chêne massif et base mobile. No 31990. Ord. 668,40\$. Ch. 468,40\$ Prime! A l'achat d'un meuble audio-vidéo, recevez en prime une étagère. ***



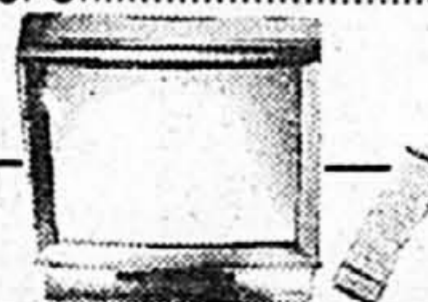
RABAIS 40%-50%

Ens. de matelas Sears-O-Pedic^{MD}. Formats variés, de 1 pl. à TG 2 pl. Choix de niveaux de fermeté. En mousse, à ressorts ou en mousse sur mousse. Montures de lit aussi en solde



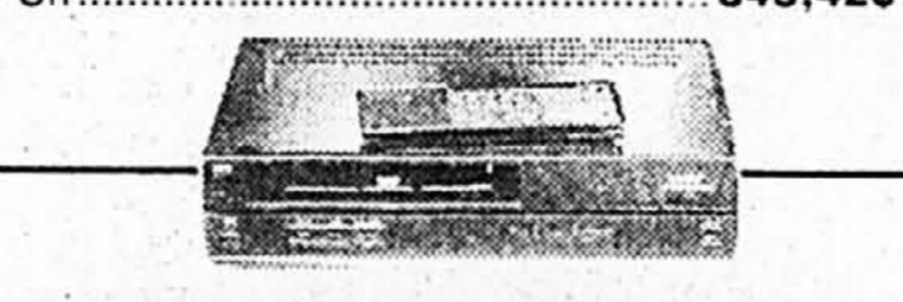
RABAIS 200\$

Télécouleur stéréo 28". Télécommande 36 boutons, filtre peigne pour une image plus claire. No 14240. Ord. 1115,15\$. Ch. 915,15\$



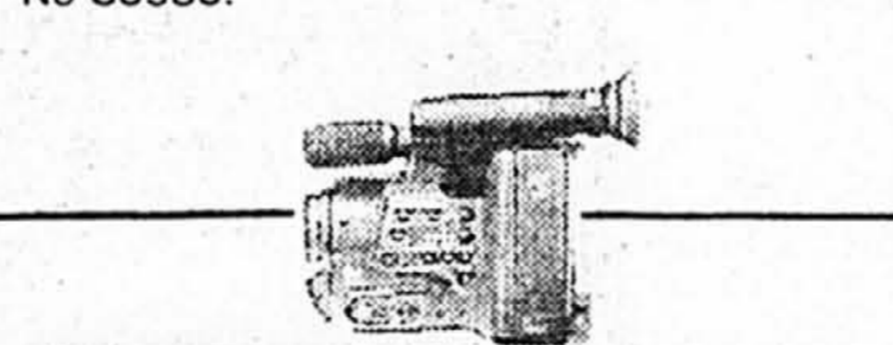
RABAIS 50\$

Magnétoscope à affichage à l'écran. Télécommande 36 boutons pour 27 fonctions, 6 fonctions auto. No 30089. Ord. 399,42\$. Ch. 349,42\$



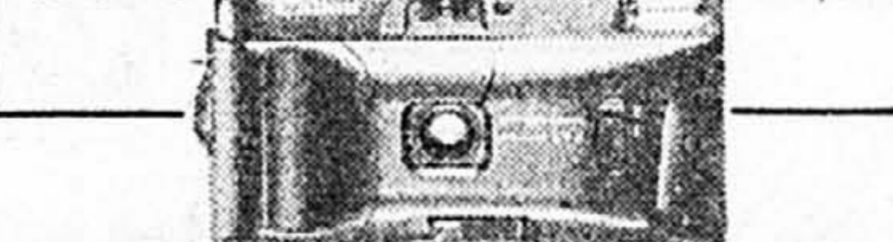
RIEN QUE 1229\$⁺

Camescope RCA CC415 à zoom 8X et obturateur haute vitesse. Possibilité de copie. No 30980.



RABAIS 10\$ SUR CANON^{MD}

Appareil photo 35 mm à mise au point fixe, flash intégré, avance et rebobinage auto. No 11466*Ord. 933,96\$ Ch. 83,96\$



GENERAL ELECTRIC^{MD}

Rabais 10\$. Téléphone de luxe sans fil à système Crystal Clear^{MC}. No 16418. Sears ord. 171,89\$. Ch. 161,89\$



GENERAL ELECTRIC^{MD}

Rabais 10\$ sur téléphone avec répondeur. No 16203. Ord. 145,49\$. Ch. 135,49\$



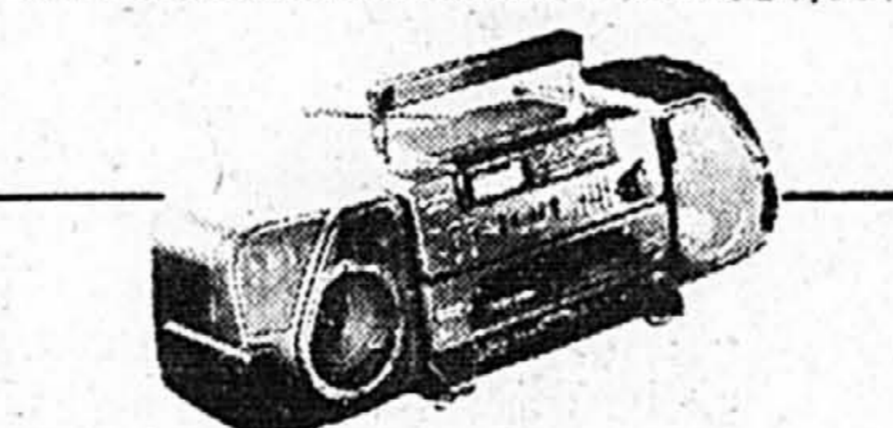
SMITH CORONA^{MD}

Rabais 18\$. Machine à écrire XL 1700. Cassette correctrice. No 40070. Sears ord. 170,58\$. Ch. 152,58\$



FISHER^{MD}

Rabais 20\$. Combiné portatif à effet spatial. Retour auto. No 20630. Ord. 346,06\$. Ch. 326,06\$



YORK^{MD}

Chaîne stéréo compacte. Tourne-disque 2 vitesses. No 28814. Ch. 182,40\$



RIEN QUE 17⁸⁸\$⁺

Grand solde d'oreillers! Profitez de ce super prix pendant notre liquidation de modèles fin de série! Les modèles peuvent varier d'un magasin à l'autre



Rabais 50\$-100\$. Tables à café et de bout variées. Styles régional français ou en chêne. Ord. 362,71\$-504,61\$. Ch. 312,71\$-434,61\$ Prime! Achetez une table à café ou de bout parmi nos modèles en magasin et recevez en prime une petite table! ***

Rabais 20%. Meubles variés pour chambre des filles. Ord. 86,27\$-729,30\$. Ch. 69,01\$-583,44\$ Prime! A l'achat de 3 meubles ou plus pour chambre des jeunes, recevez en prime une table de chevet. ***

Liquidation de serviettes! Modèles fin de série à prix avantageux. Serviette de bain. Ch. 5,88\$-8,88\$ De toilette, débarbouillette. Ch. 1,88\$-5,88\$

Ens. de draps en percale. Fais au Canada. 1 drap plat, 1 drap housse, taie(s): 1 pl., 2 pl., G 2 pl. Ch. 18,07\$-55,70\$

Moitié prix!* Toutes nos couvertures en stock. Modèles en acrylique, coton ou chauffants. *Sur articles à prix ord. seulement

Rabais 10\$. Appareil photo Sureshot 35 mm de Canon. Mise au point auto., avance, rebobinage du film. No 11407. Ord. 150,96\$. Ch. 140,96\$

Rabais 40\$. Télécouleur portatif 14" à télécommande, prise A/V, affichage 'menu' à l'écran. No 14420. Ord. 390,73\$. Ch. 350,73\$

Rabais 50\$. Télécouleur 21" à télécommande, affichage canal/heure, commande 'menu'. No 14620. Ord. 492,52\$. Ch. 442,52\$

Rabais 50\$. Magnétoscope 4 têtes à télécommande 40 boutons et affichage 'menu'. No 30109. Ord. 462,40\$. Ch. 412,40\$

Rabais 50\$. Magnétoscope stéréo 4 têtes à télécommande 41 boutons, affichage de la programmation ang./fr., index, repérage. No 30300. Ord. 555,64\$. Ch. 505,64\$

Rabais 1,50\$. Cassette VHS BASF T-120. Pour enregistrer jusqu'à 6 heures. No 35467. Ord. 5,68\$. Ch. 4,18\$

*** Limite de 1 prime par client, dans la limite des stocks disponibles. En cas de retour, la prime doit être rendue.

Qualité Canon! Mini camescope E08 super compact 8 mm à zoom 8X et obturateur haute vitesse. No 31871. Ch. 1499\$

Rabais 5\$. Baladeur stéréo AM/FM à lecteur de cassette. Inversion auto...la musique ne s'arrête jamais. Correcteur graphique 3 gammes, réglage du volume par bouton. No 20870. Ord. 76,39\$. Ch. 71,39\$

Rabais 20%* Tous les rubans audio TDK en stock. Faites-en provision! *Sur articles à prix ord. seulement

Rabais 5\$. Casque d'écoute haute fidélité. No 35188. Ord. 39,05\$. Ch. 34,05\$

Rabais 10\$. Poste de travail 4 pièces pour le bureau. Toute une affaire à ce bas prix! No 43685. Ord. 186,60\$. Ch. 176,60\$

Rabais 30\$. Chaise de dactylo confortable à dossier. No 43754. Ord. 76,97\$. Ch. 46,97\$

Rabais 50\$. Machine de traitement de textes Smith-Corona PWP 3100. Affichage 16 lignes/80 caractères. Dictionnaire Spell-Right^{MD}. No 40557/8. Ord. 711,81\$. Ch. 661,81\$

Achat spécial! Laveuse 5 programmes à filtre à charpie autonettoyant. Blanc. 260 040 150. Ch. 523,84\$

Sècheuse automatique 5 programmes à porte à grande ouverture. 3 réglages de température. Blanc. 260 080 150. Ch. 350,85\$

Rabais 130\$. Cuisinière 30" à dossier blanc recouvert de verre. Éléments de luxe. Blanc. 220 063 010. Ord. 769,80\$. Ch. 639,80\$ Automotocouleur plus cher

Lave-vaisselle Kenmore à encastrer à devant quadrillé noir. Parneau à commandes Soft Touch^{MC}, moteur 1/3 HP. 220 070 341. Ch. 530,69\$

Réfrigérateur Kenmore sans givre 18 pi. cu. à clayettes en porte-faux et tablette dans le congélateur. 460 040 800. Ch. 862,79\$

Rabais 12\$. Micro-ondes 0.6 pi. cu., 500 watts, mémoire à 3 étapes. Blanc/veine bois. Nos 86060/2. Ord. 184,53\$. Ch. 172,53\$

Rabais 184\$. Aspirateur Kenmore Power-Mate^{MD} Whisperone^{MC} au fonctionnement 50% plus silencieux. 220 032 810. Ord. 566,19\$. Ch. 382,19\$

Rabais 70\$. Système d'aspiration centrale Kenmore** avec tuyau électrique 30". 220 034 112. Ord. 610,38\$. Ch. 540,38\$

** Pour les maisons sans tuyauterie dans les murs, des tuyaux de vinyle se vendant séparément sont nécessaires.

Machine à coudre Kenmore 12 points. Sélection aisée de la longueur du point. 220 081 278. Ch. 333,64\$

Moitié prix! Articles 'Soleil' en cristal à teneur 24% de plomb, soufflés à la bouche. Ord. 78,89\$. Ch. 39,44\$

Moitié prix! Verrerie 'Soleil' et 'Croix et Olive' en cristal à teneur 24% de plomb. Ord. 68,92\$. Ch. 34,46\$

* Les prix annoncés ou affichés ne comprennent pas la TPS ou la taxe provinciale.

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 23 MARS 1991, sauf avis contraire, dans la limite des stocks disponibles.



vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Ville St-Laurent, la Place Vertu, 335-7770; Brossard, Mail Champlain, 465-1000; Anjou, Galeries d'Anjou, 353-7770; Laval, Carrefour Laval, 682-1200; LaSalle, Carrefour Angrignon, 364-7310; St-Jérôme, Carrefour du Nord, 432-2110; St-Jean-sur-Richelieu, Carrefour Richelieu, 349-2651; Ste-Marthe-sur-le-Lac, Les Promenades Deux-Montagnes, 491-5000; Repentigny, Galeries Rive-Nord, 582-5532. Copyright Canada, 1991, Sears Canada Inc.



OPĀ

ON PARLE AFFAIRES.

8,9% **OU** **10000 \$**

DE FINANCEMENT JUSQU'À 48 MOIS* DE REMISE**

PLUS **3036 \$**

JUSQU'À DE RÉDUCTIONS OPA†

**Des aubaines imbattables sur des véhicules imbattables.
Voici comment on parle affaires avec vous.**

- FESTIVA
- ESCORT
- FORD TEMPO
- MERCURY TOPAZ
- MERCURY SABLE
- FORD TAURUS
- MERCURY TRACER
- FORD AEROSTAR
- FORD RANGER
- FORD SÉRIE F
- FORD MUSTANG
- FORD PROBE
- FORD THUNDERBIRD
- MERCURY COUGAR

**ON PARLE AFFAIRES.
ON EN PARLE AVEC VOUS.**



La qualité passe avant tout.

*Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées. Les consommateurs qui choisissent le financement à taux préférentiel au lieu de la remise en argent sont éligibles à un taux de financement de 8,9% sur une période maximale de 48 mois. Sur approbation du crédit. Exemple: un emprunt de 15 000 \$ financé à 8,9% sur une période de 48 mois représente des mensualités de 372,57 \$. Le coût de l'emprunt s'élève à 2 883,36 \$. Le montant total à rembourser s'élève à 17 883,36 \$. Si vous considérez la remise de 750 \$ comme alternative, ou si vous choisissez un taux de financement préférentiel au lieu de la remise en argent, la loi requiert que le montant de la remise soit inclus dans le coût de l'emprunt afin d'arriver à un taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Dans les exemples mentionnés le taux effectif serait de 11,07% sur une période de 48 mois et le coût de l'emprunt, sans la remise, serait de 3 633,36 \$ pour 48 mois. Le coût total de l'emprunt peut varier selon le montant financé et la période d'emprunt.

**L'offre de remise de 500 \$ est en vigueur sur les modèles 1991 de la Festiva, Escort, Tracer, Mustang et Probe, et de 750 \$ sur les modèles 1991 de la Tempo, Topaz, Taurus, Sable, Thunderbird, Cougar, Ranger et Bronco II, et de 1000 \$ sur les modèles 1991 Série-F et Aerostar ainsi que sur les modèles 1990 de la Mustang, Probe, Tempo et Topaz. Cette offre annule et remplace tous les autres programmes annoncés auparavant et ne doit être combinés à aucune autre.

†Les réductions OPA sont basées sur le P.D.S.F. des options si achetées séparément et avec l'offre spéciale. L'offre est d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

«L'horloge de la dette», pour sensibiliser l'opinion publique

du bureau de La Presse
OTTAWA

La Chambre de commerce du Canada entend sensibiliser l'opinion publique au fait que la dette fédérale s'accroît au rythme de 58 000\$... à la seconde. Pour ce faire, une horloge géante calculant l'endettement du gouvernement fédéral à la seconde près sera exhibée à Ottawa.

«L'horloge illustre la taille massive et écrasante de notre dette nationale. Notre message est le suivant: «Nous devons tous assumer la responsabilité de ces dettes

et modérer nos demandes de programmes gouvernementaux», dit le président de la Chambre de commerce du Canada, M. Tim Reid.

«L'horloge de la dette», qui mesure dix pieds de haut sur quinze pieds de large, sera dévoilée dans le cadre d'une conférence sur les finances publiques qui se tiendra demain au Centre des congrès de la capitale nationale.

La dette fédérale, soit l'accumulation des déficits annuels, atterritra 419 milliards cette année, ce qui représente plus de 16 000\$ par Canadiens. Le gouvernement fédéral consacre 33

cents de chaque dollar qu'il perçoit au paiement des intérêts de sa dette.

Parrainée par la Chambre de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens et le Conseil canadien des chefs d'entreprises, la conférence fera le point sur la compétitivité des entreprises canadiennes, la taxation et les dépenses du gouvernement fédéral.

Au cours de cette conférence, le ministre des Finances, Michael Wilson, recevra les premières contributions privées destinées à garnir le Fonds de service et de

réduction de la dette. Il s'agit de contributions de 100\$ et 1200\$ provenant de ventes de garages.

Le Fonds de service et de réduction de la dette a été annoncé lors du discours sur le budget le mois dernier. Les recettes de la TPS, les revenus de la privatisation de sociétés d'État, tel que Petro-Canada, ainsi que les contributions privées seront versés dans ce fonds. En créant ce fonds, le gouvernement fédéral a voulu convaincre les contribuables que les recettes de la TPS ne serviront pas à financer de nouveaux programmes mais bien à assainir les finances fédérales.

Ottawa dépense 1,5 million pour expliquer son budget d'austérité

Presse Canadienne
OTTAWA

Le ministre d'État aux finances, M. John McDermid, a révélé aux Communes, hier, qu'un dépliant de huit pages, expliquant le dernier budget fédéral, coûtera 1,5 million au gouvernement.

Tel qu'annoncé dans les jour-

naux de samedi, ce dépliant sera distribué gratuitement dans tous les foyers canadiens, soit environ 10 millions d'exemplaires.

«Le public a besoin de plus amples informations sur ce que le gouvernement essaie d'accomplir, a déclaré M. McDermid. Je crois que c'est de l'argent bien dépensé.»

L'opposition n'est cependant

pas de cet avis. Autant Mme Sheila Copps, leader intérimaire des libéraux, que Mme Audrey McLaughlin, chef du NPD, ont condamné cette décision des conservateurs.

«Pourquoi le gouvernement dépense-t-il des millions en propagande pour promouvoir un budget, au moment où il prétend ne pas avoir un cent pour les gens

qui font la queue devant les banques d'aliments et au moment où il réduit les fonds pour les chômeurs, a demandé Mme Copps.

«Je crois que les chômeurs, hommes et femmes, sont insultés par ce gaspillage d'argent. Si le budget est si bien fait, pourquoi les contribuables doivent-ils payer plus d'un million pour essayer de le faire accepter d'un océan à l'autre?»

CHEZ HONDA BLAINVILLE SEULEMENT

8,595\$*

À L'ACHAT

ou 36 mensualités de

199\$*



* Bail 36 mois, Transport préparation et taxes en sus

Roulez en CIVIC 1991

* Sujet à l'approbation du crédit

HONDA DE blainville

700, boul. Labelle, Blainville 435-1122
(Sortie 25, autoroute 15 à droite) 397-1090

Jours la Saie

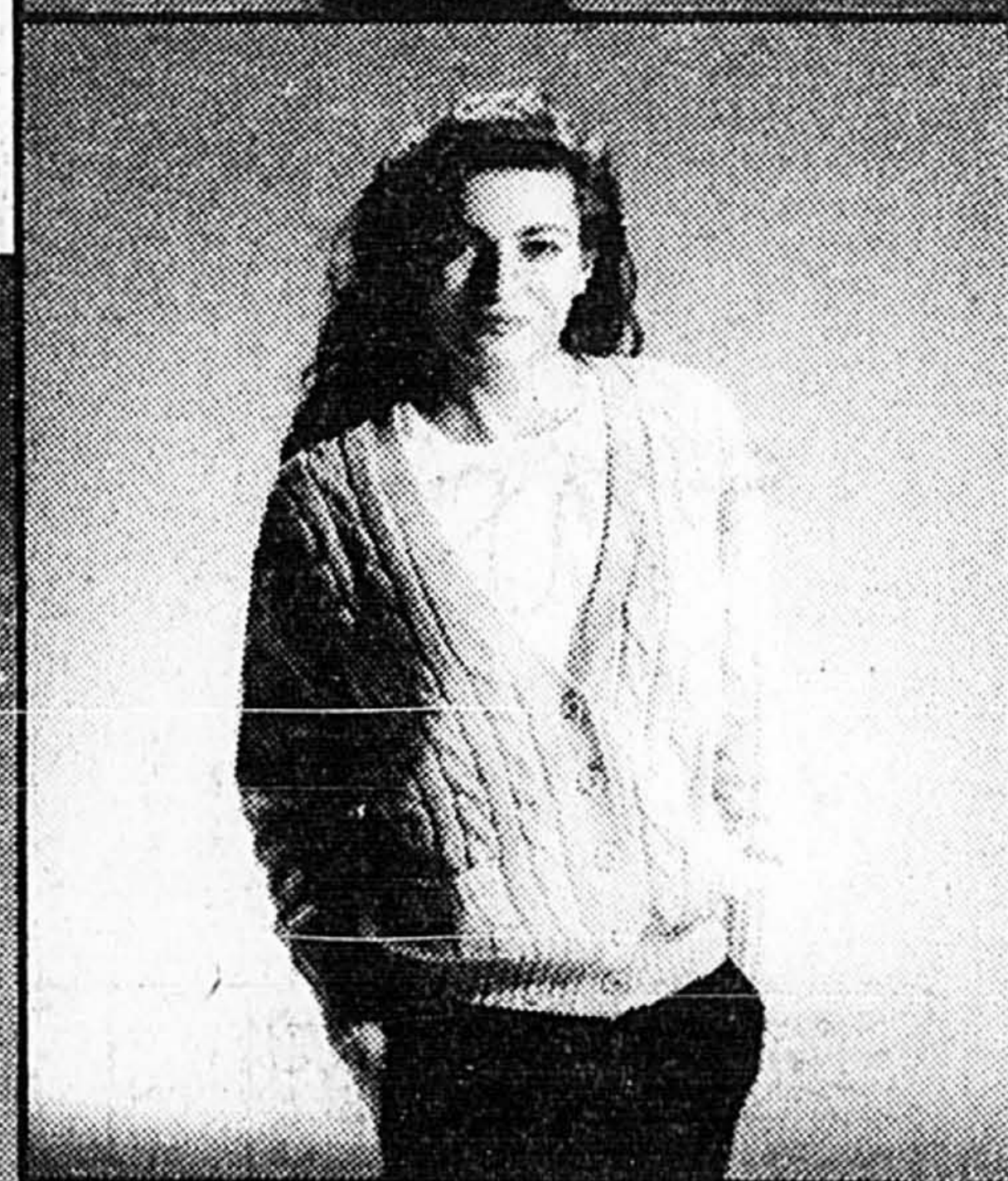
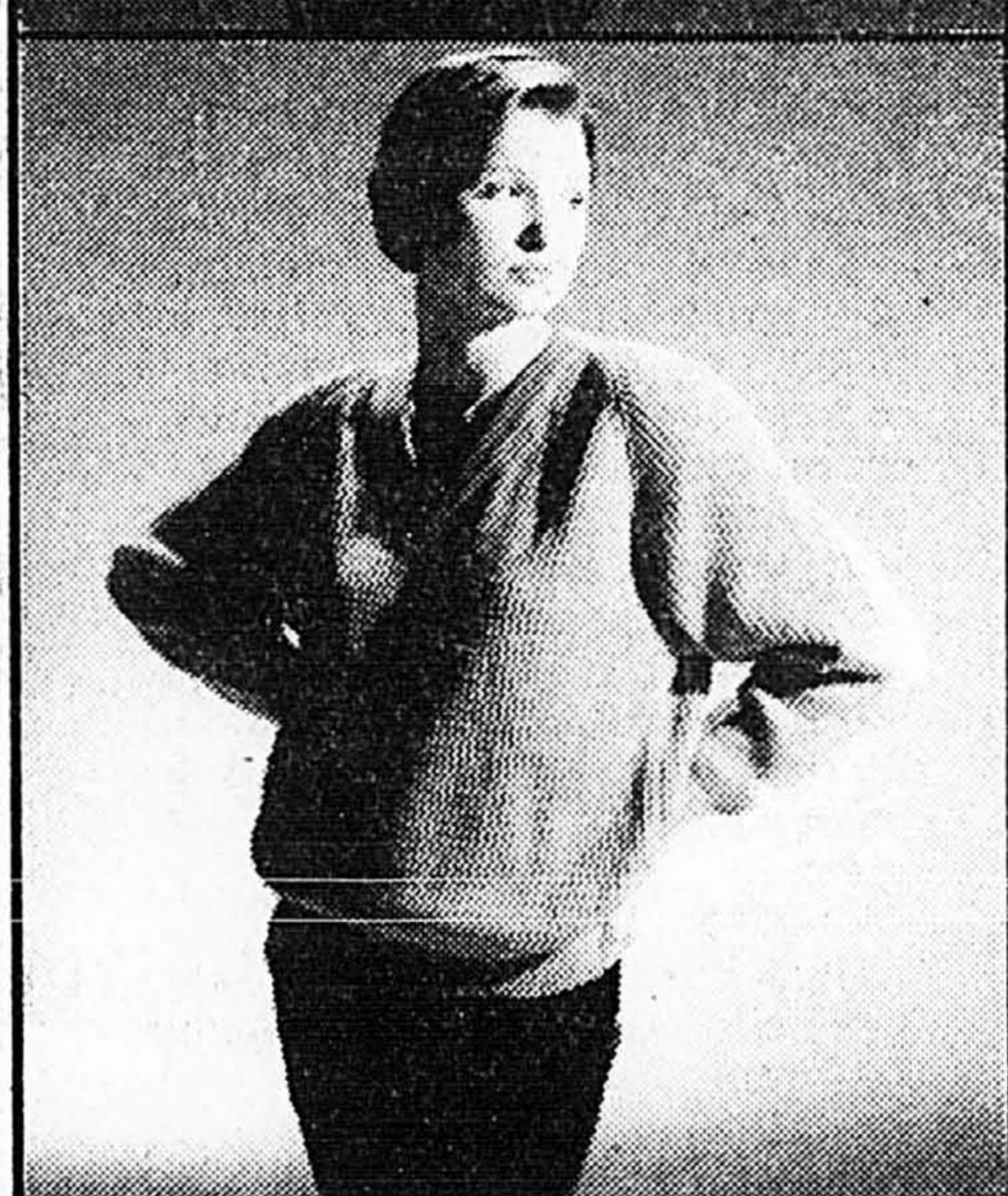
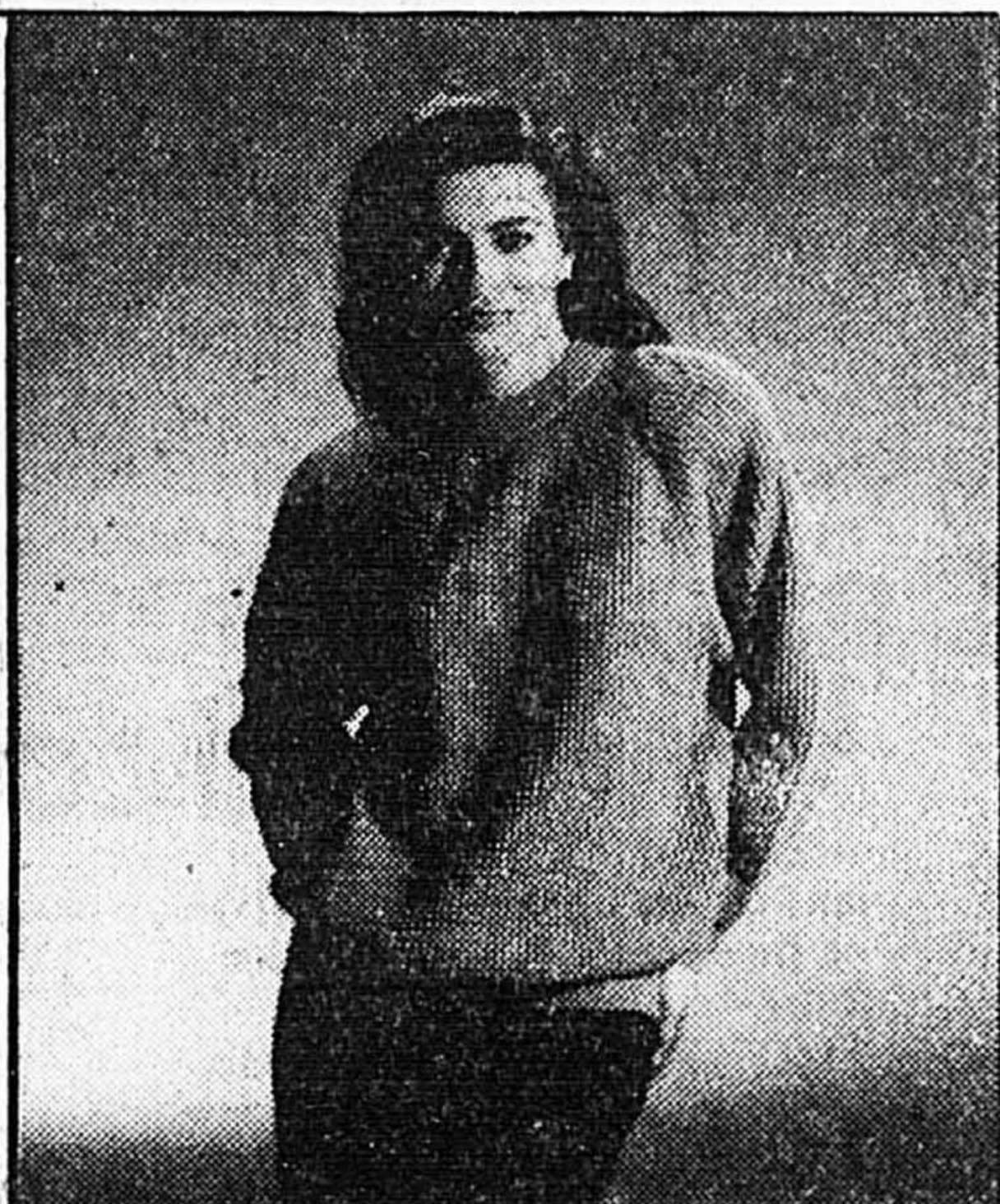
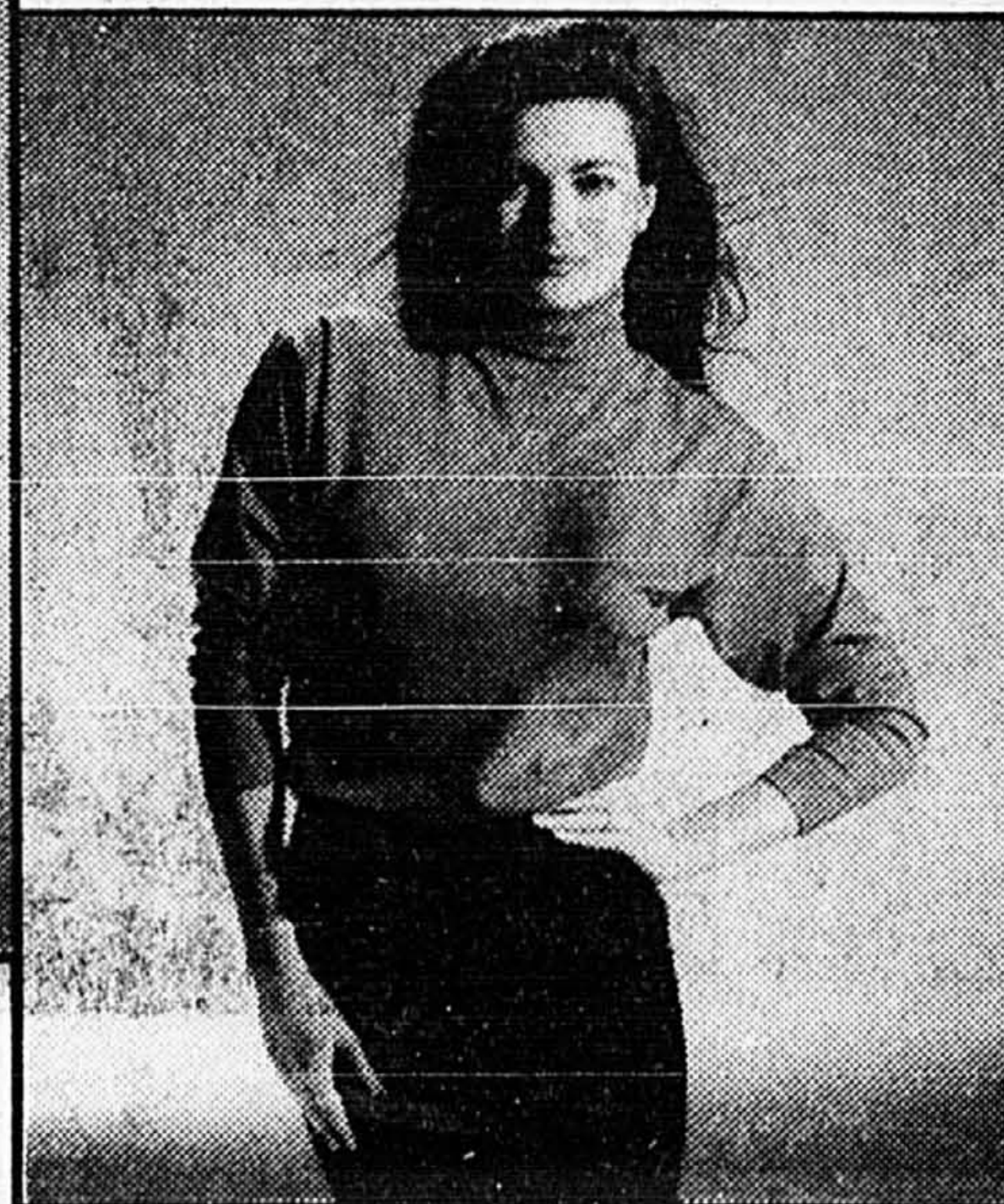
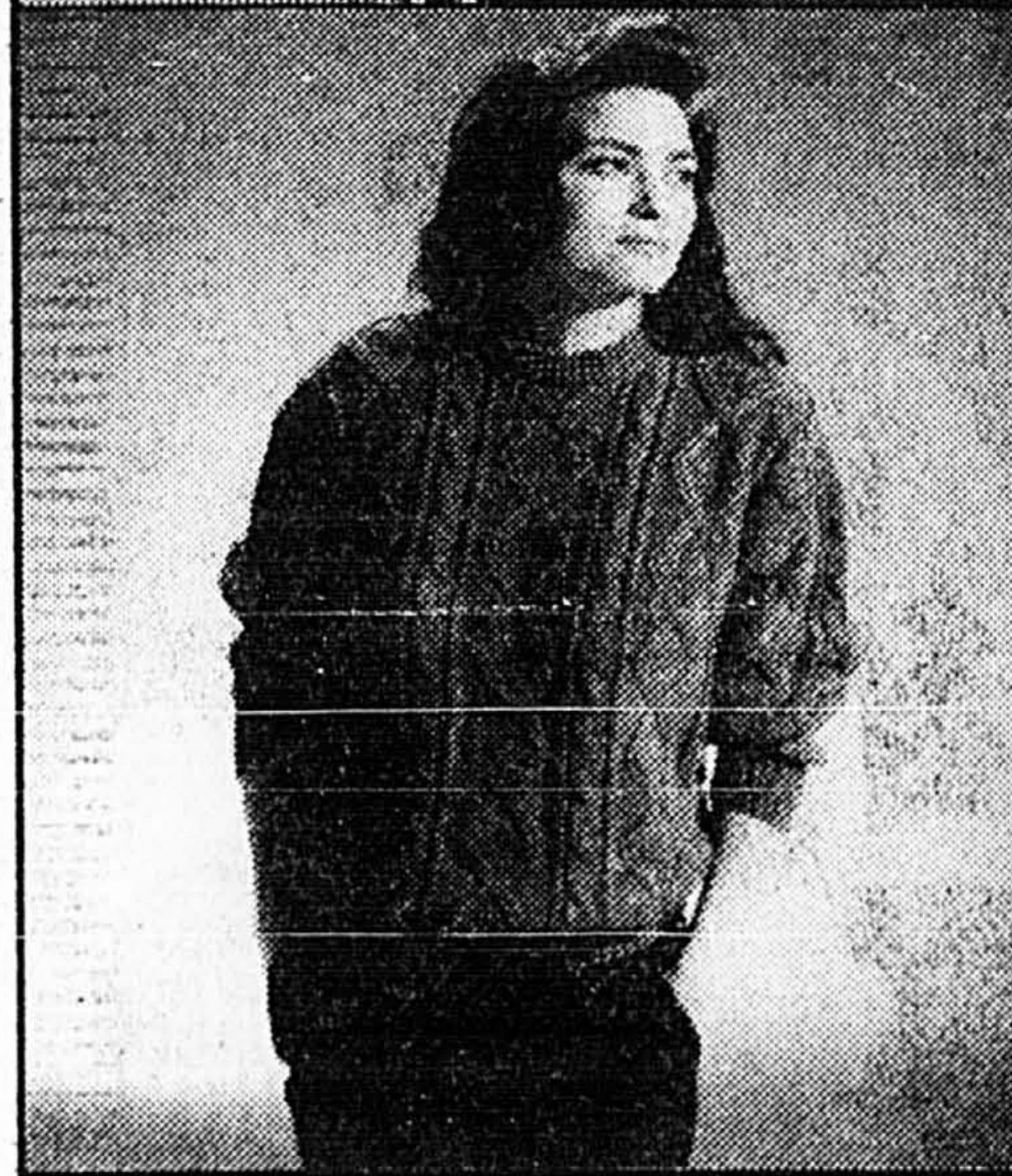
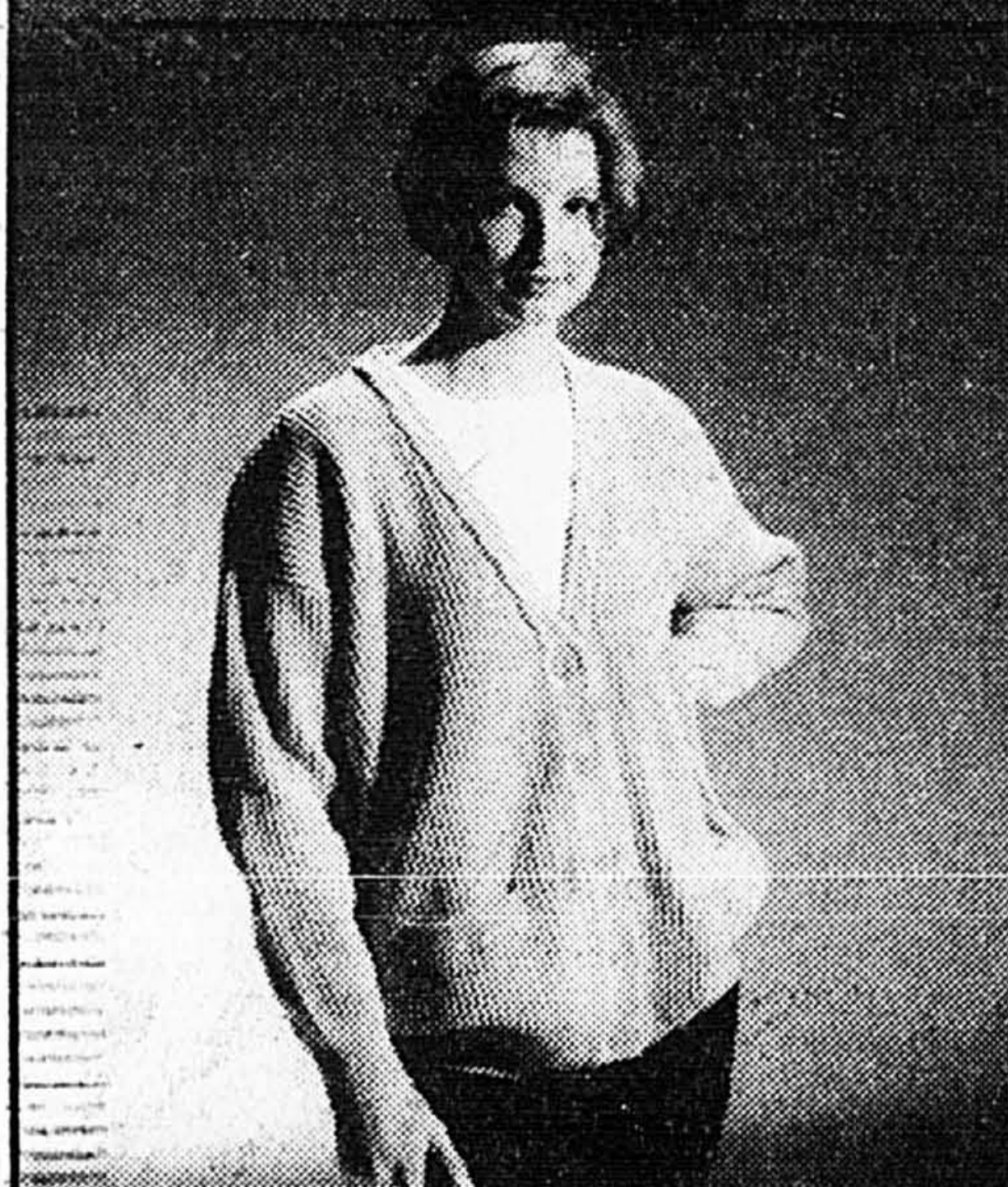
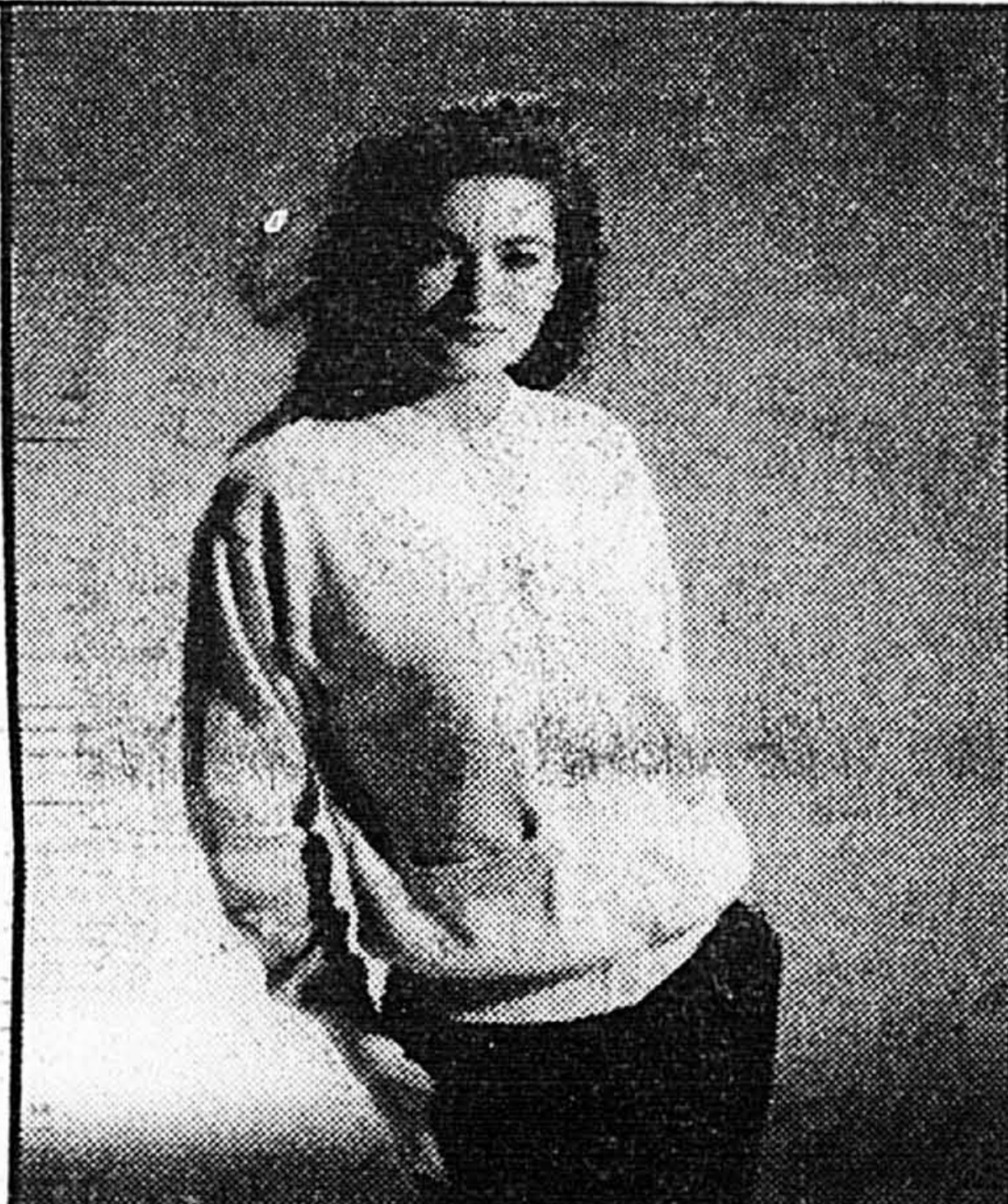
4 JOURS SEULEMENT! SUPERSOLDE DE TRICOTS TOUT COTON!

15 MODÈLES PRINTANIERS! 20 TEINTES PRINTANIÈRES!

- ★ MODÈLES LES PLUS POPULAIRES!
- ★ PULLS ET SWEATERS CLASSIQUES!
- ★ TRICOTS PÊCHEUR!
- ★ TRICOTS CÔTELÉS!
- ★ CERTAINS AGRÉMENTÉS DE CABLES!
- ★ RAS-DE-COU, COLS ROULÉS OU ENCOLURE EN V!
- ★ LE CHOIX VARIE SELON LE MAGASIN!

Ord. 14,99 à 34,99. Tricots pour femme, rayon 147.

999 À 2499



EN VIGUEUR
JUSQU'AU 23 MARS

la Saie

SA

VISA

MasterCard

AMERICAN EXPRESS

Le plus grand solde

qui soit! Profitez-en!